

Instructions relatives au formulaire W-8BEN-E

(Juillet 2017)

Attestation du statut du bénéficiaire effectif aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États-Unis (entités)

Sauf indication contraire, les dispositions législatives mentionnées sont celles de l'*Internal Revenue Code*.

Développements futurs

Pour des renseignements à jour sur les développements concernant le formulaire W-8BEN-E et les instructions s'y rapportant (comme les nouvelles dispositions législatives adoptées après leur publication), consultez le site [IRS.gov/FormW8BENE](https://www.irs.gov/FormW8BENE).

Nouveautés

IFE limitées et succursales limitées. Les statuts d'IFE limitée et de succursale limitée ont expiré le 31 décembre 2016 et ont été éliminés du présent formulaire et de ses instructions.

IFE parrainées et EENF déclarant directement parrainées. À compter du 1er janvier 2017, les IFE parrainées qui sont des IFE réputées conformes enregistrées et les EENF déclarant directement parrainées sont tenues d'obtenir leur propre GIIN pour l'inscrire dans le présent formulaire; elles ne peuvent plus fournir le GIIN de l'entité parrain. Le formulaire a été révisé en fonction de cette nouvelle exigence.

IFE non déclarantes en vertu d'un AI. Le présent formulaire et ses instructions ont été révisés en fonction de l'obligation pour les mandataires effectuant la retenue de documenter le statut des IFE non déclarantes en vertu d'un AI, conformément aux règlements du Trésor. Les instructions précisent aussi que les IFE non déclarantes en vertu d'un AI qui sont des entités parrainées doivent fournir leur propre GIIN (s'il y a lieu), et non celui de l'entité parrain. Voir les instructions pour la partie XII. Par ailleurs, les présentes instructions prévoient qu'un fiduciaire d'une IFE documentée par le fiduciaire qui est une personne étrangère doit fournir le GIIN qu'il a reçu lorsqu'il s'est enregistré comme IFE participante (y compris comme IFE déclarante de modèle 2) ou comme IFE déclarante de modèle 1.

Numéro d'identification de contribuable (TIN) étranger. Les présentes instructions ont été mises à jour pour inclure l'obligation de fournir un TIN étranger (sauf dans certains cas) dans le présent formulaire pour certains titulaires étrangers d'un compte financier détenu au bureau américain ou à la succursale américaine d'une institution financière. Pour connaître les exceptions, voir les instructions pour la ligne 9b.

Rappel

Note. Si vous êtes résident d'une juridiction partenaire aux termes de la FATCA (soit un territoire visé par un AI de modèle 1 avec réciprocité), certains renseignements fiscaux pourraient être transmis aux autorités de votre territoire de résidence.

Instructions for Form W-8BEN-E

(July 2017)

Certificate of Status of Beneficial Owner for United States Tax Withholding and Reporting (Entities)

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

Future Developments

For the latest information about developments related to Form W-8BEN-E and its instructions, such as legislation enacted after they were published, go to [IRS.gov/FormW8BENE](https://www.irs.gov/FormW8BENE).

What's New

Limited FFIs and limited branches. Limited FFI and limited branch statuses expired on December 31, 2016, and have been removed from this form and the instructions.

Sponsored FFIs and sponsored direct reporting NFFEs. As of January 1, 2017, sponsored FFIs that are registered deemed-compliant FFIs and sponsored direct reporting NFFEs are required to obtain their own GIINs to be provided on this form and can no longer provide the sponsoring entity's GIIN. This form has been updated to reflect this requirement.

Nonreporting IGA FFIs. This form and these instructions have been updated to reflect the requirements for withholding agents to document nonreporting IGA FFIs in the Treasury regulations. These instructions also clarify that nonreporting IGA FFIs that are sponsored entities should provide their own GIIN (if required) and should not provide the GIIN of the sponsoring entity. See the instructions to Part XII. In addition, these instructions provide that a trustee of a trustee-documented trust that is a foreign person should provide the GIIN it received when it registered as a participating FFI (including a reporting Model 2 FFI) or reporting Model 1 FFI.

Foreign taxpayer identification numbers (TINs). These instructions have been updated to require a foreign TIN (except in certain cases) to be provided on this form for certain foreign account holders of a financial account maintained at a U.S. office or branch of a financial institution. See the instructions to line 9b for exceptions to this requirement.

Reminder

Note. If you are a resident in a FATCA partner jurisdiction (that is, a Model 1 IGA jurisdiction with reciprocity), certain tax account information may be provided to your jurisdiction of residence.

Numéro de catalogue 59691Z / Cat. No. 59691Z

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.
SIÈGE SOCIAL: ORIGINAL SUCCURSALE: COPIE CLIENT: COPIE / HEAD OFFICE: ORIGINAL BRANCH: COPY CLIENT: COPY

Instructions générales

Les termes utilisés dans les présentes instructions sont définis à la rubrique *Définitions* ci-après.

Objet du formulaire

Le formulaire W-8BEN-E est utilisé par les entités étrangères pour documenter leurs statuts aux fins du chapitre 3 et du chapitre 4, ainsi qu'aux fins de certaines autres dispositions du Code tel que décrit ci-après dans ses instructions.

Les personnes étrangères sont assujetties à un impôt américain au taux de 30 % sur le revenu qu'elles reçoivent de sources américaines et qui consiste en :

- intérêts (y compris certaines primes d'émission [*original issue discount*]);
- dividendes;
- loyers;
- redevances;
- primes;
- rentes;
- rémunération pour services rendus ou à rendre;
- paiements de substitution dans une opération de prêt de titres; ou
- d'autres gains, bénéfiques et revenus fixes ou déterminables, annuels ou périodiques.

Cet impôt s'applique au montant brut payé et est généralement perçu au moyen d'une retenue en vertu de l'article 1441 ou de l'article 1442 sur ce montant. Qu'il soit versé directement au bénéficiaire effectif ou à une autre personne, par exemple un intermédiaire, un mandataire ou une société de personnes, un paiement est réputé avoir été effectué pour le compte du bénéficiaire effectif.

De plus, l'article 1446 oblige une société de personnes qui exerce des activités industrielles ou commerciales aux États-Unis à retenir de l'impôt sur la part de son revenu imposable se rattachant effectivement à ces activités attribuée à l'un de ses associés étrangers. En règle générale, une personne étrangère qui est un associé d'une société de personnes et qui produit un formulaire W-8 aux fins des articles 1441 ou 1442 aura également la documentation requise en vertu de l'article 1446. Cependant, dans certains cas, les documents requis en vertu des articles 1441 et 1442 sont différents de ceux requis en vertu de l'article 1446. Voir les articles 1.1446-1 à 1.1446-6 des Règlements.

Le mandataire effectuant la retenue ou le payeur du revenu peut se fier au formulaire W-8BEN-E dûment rempli et considérer qu'un paiement associé à ce formulaire constitue un paiement fait à une personne étrangère qui est le bénéficiaire effectif des sommes versées. Le cas échéant, le mandataire effectuant la retenue peut se fier au formulaire W-8BEN-E pour appliquer une réduction du taux, ou une exemption, de retenue. Si vous recevez certains types de revenus, vous devez produire le formulaire W-8BEN-E aux fins suivantes :

- déclarer que vous êtes le bénéficiaire effectif du revenu pour lequel le formulaire W-8BEN-E est transmis ou un associé d'une société de personnes assujettie à l'article 1446; et

General Instructions

For definitions of terms used throughout these instructions, see *Definitions*, later.

Purpose of Form

This form is used by foreign entities to document their statuses for purposes of chapter 3 and chapter 4, as well as for certain other Code provisions as described later in these instructions.

Foreign persons are subject to U.S. tax at a 30% rate on income they receive from U.S. sources that consists of:

- Interest (including certain original issue discount (OID));
- Dividends;
- Rents;
- Royalties;
- Premiums;
- Annuities;
- Compensation for, or in expectation of, services performed;
- Substitute payments in a securities lending transaction; or
- Other fixed or determinable annual or periodical gains, profits, or income.

This tax is imposed on the gross amount paid and is generally collected by withholding under section 1441 or 1442 on that amount. A payment is considered to have been made whether it is made directly to the beneficial owner or to another person, such as an intermediary, agent, or partnership, for the benefit of the beneficial owner.

In addition, section 1446 requires a partnership conducting a trade or business in the United States to withhold tax on a foreign partner's distributive share of the partnership's effectively connected taxable income. Generally, a foreign person that is a partner in a partnership that submits a Form W-8 for purposes of section 1441 or 1442 will satisfy the documentation requirements under section 1446 as well. However, in some cases the documentation requirements of sections 1441 and 1442 do not match the documentation requirements of section 1446. See Regulations sections 1.1446-1 through 1.1446-6.

A withholding agent or payer of the income may rely on a properly completed Form W-8BEN-E to treat a payment associated with the Form W-8BEN-E as a payment to a foreign person who beneficially owns the amounts paid. If applicable, the withholding agent may rely on the Form W-8BEN-E to apply a reduced rate of, or exemption from, withholding. If you receive certain types of income, you must provide Form W-8BEN-E to:

- Claim that you are the beneficial owner of the income for which Form W-8BEN-E is being provided or a partner in a partnership subject to section 1446; and

- le cas échéant, demander une réduction du taux de retenue ou une exemption de retenue à titre de résident d'un pays étranger avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale.

Vous pouvez utiliser le formulaire W-8BEN-E pour déterminer le revenu tiré d'un contrat à principal notionnel qui ne se rattache pas effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis afin d'établir que l'exception à l'obligation de déclaration de ce revenu dans le formulaire 1042-S s'applique. Voir la division 1.1461-1(c)(2)(ii)(F) des Règlements.

Le formulaire W-8BEN-E peut aussi être utilisé pour demander une exemption de retenue pour les intérêts de portefeuille en vertu du paragraphe 881(c). Cette exemption ne s'applique pas aux paiements d'intérêts provenant d'une entité dans laquelle le bénéficiaire possède une participation de 10 % ni à ceux reçus par une société étrangère contrôlée d'une personne liée. Voir les alinéas 881(c)(3) et 881(c)(5). Une version ultérieure du formulaire pourrait exiger que les personnes recevant les paiements d'intérêts visés par ce formulaire déclarent toute obligation dans le cadre de laquelle elles entretiennent une de ces relations interdites.

Vous pouvez également être tenu de transmettre le formulaire W-8BEN-E pour invoquer l'application d'une exception à l'obligation de déclarer des renseignements aux États-Unis dans le formulaire 1099 et à la retenue de garantie (au taux prévu à l'article 3406) relativement à certains types de revenus. Ces revenus sont notamment les suivants :

- Revenus d'un courtier ;
- Prime d'émission à court terme (183 jours ou moins)
- Intérêts sur dépôts bancaires ;
- Intérêts, dividendes, loyers ou redevances de source étrangère.

Transmettez le formulaire W-8BEN-E au mandataire effectuant la retenue ou au payeur avant que le revenu vous soit versé ou crédité. Si vous omettez de transmettre un formulaire W-8BEN-E lorsqu'il est demandé, une retenue de 30 %, ou au taux de la retenue de garantie si vous recevez un paiement qui y est assujéti.

Outre les exigences du chapitre 3, le chapitre 4 exige que les mandataires effectuant la retenue identifient le statut aux fins du chapitre 4 des entités qui sont des bénéficiaires recevant des paiements assujétiés à une retenue. Un mandataire effectuant la retenue peut demander le formulaire W-8BEN-E pour établir votre statut aux fins du chapitre 4 et éviter une retenue au taux de 30 % à l'égard des paiements en question.

Le chapitre 4 exige également que les IFE participantes et certaines IFE réputées conformes enregistrées documentent la situation de leurs titulaires de compte afin de déterminer leurs statuts aux fins du chapitre 4, sans égard au fait qu'une retenue doive ou non être prélevée sur un paiement versé aux entités. Si vous êtes une entité détenant un compte auprès d'une IFE, l'IFE pourrait demander à ce que vous transmettiez le formulaire W-8BEN-E afin de documenter votre statut aux fins du chapitre 4.

- If applicable, claim a reduced rate of, or exemption from, withholding as a resident of a foreign country with which the United States has an income tax treaty.

You may also use Form W-8BEN-E to identify income from a notional principal contract that is not effectively connected with the conduct of a trade or business in the United States to establish the exception to reporting such income on Form 1042-S. See Regulations section 1.1461-1(c)(2)(ii)(F).

Form W-8BEN-E may also be used to claim exemption from withholding for portfolio interest pursuant to section 881(c). The portfolio interest exemption does not apply to payments of interest for which the recipient is a 10% shareholder of the payer or to payments of interest received by a controlled foreign corporation from a related person. See sections 881(c)(3) and 881(c)(5). A future version of this form may require that persons receiving interest payments to which this form relates identify any obligation with respect to which they have one of these prohibited relationships.

You may also be required to submit Form W-8BEN-E to claim an exception from domestic information reporting on Form 1099 and backup withholding (at the backup withholding rate under section 3406) for certain types of income. Such income includes:

- Broker proceeds.
- Short-term (183 days or less) original issue discount (short-term OID).
- Bank deposit interest.
- Foreign source interest, dividends, rents, or royalties.

Provide Form W-8BEN-E to the withholding agent or payer before income is paid or credited to you. Failure to provide a Form W-8BEN-E when requested may lead to withholding at a 30% rate or the backup withholding rate in certain cases when you receive a payment to which backup withholding applies.

In addition to the requirements of chapter 3, chapter 4 requires withholding agents to identify the chapter 4 status of entities that are payees receiving withholdable payments. A withholding agent may request this Form W-8BEN-E to establish your chapter 4 status and avoid withholding at a 30% rate on such payments.

Chapter 4 also requires participating FFIs and certain registered deemed-compliant FFIs to document their entity account holders in order to determine their chapter 4 statuses regardless of whether withholding applies to any payments made to the entities. If you are an entity maintaining an account with an FFI, the FFI may request that you provide this Form W-8BEN-E in order to document your chapter 4 status.

Renseignements additionnels. Le mandataire effectuant la retenue trouvera des renseignements et des instructions additionnels dans les instructions à l'intention du demandeur d'un formulaire W-8BEN, W-8BEN-E, W-8ECI, W-8EXP ou W-8IMY.

Qui doit produire le formulaire W-8BEN-E

Vous devez transmettre le formulaire W-8BEN-E au mandataire effectuant la retenue ou au payeur si vous êtes une entité étrangère recevant un paiement assujéti à une retenue d'un mandataire effectuant la retenue, recevant un paiement assujéti à une retenue en vertu du chapitre 3 ou détenant un compte auprès d'une IFE demandant le formulaire.

N'utilisez pas le formulaire W-8BEN-E si :

- Vous êtes une personne des États-Unis (notion qui englobe les citoyens américains, les étrangers résidents et les entités considérées comme des personnes des États-Unis, telles les sociétés constituées selon la législation d'un État). Transmettez plutôt le formulaire W-9 intitulé *Request for Taxpayer Identification Number and Certification* (demande de numéro d'identification de contribuable et attestation).
- Vous êtes une compagnie d'assurance étrangère ayant fait le choix prévu au paragraphe 953(d) pour être considérée comme une personne des États-Unis. Transmettez plutôt le formulaire W-9 au mandataire effectuant la retenue afin d'attester votre statut de personne des États-Unis même si vous êtes considérée comme une IFE aux fins du chapitre 4.
- Vous êtes un étranger non résident. Transmettez plutôt le formulaire W-8BEN intitulé *Certificate of Status of Beneficial Owner for United States Tax Withholding and Reporting (Individuals)* (attestation du statut d'étranger du bénéficiaire effectif aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États-Unis (personnes physiques)) ou le formulaire 8233, *Exemption From Withholding on Compensation for Independent (and Certain Dependent) Personal Services of a Nonresident Alien Individual* (exemption de la retenue fiscale sur la rémunération tirée de services personnels indépendants (et de certains services dépendants) par un étranger non résident), selon le cas.
- Vous êtes une entité assimilable à son propriétaire, une succursale ou une entité intermédiaire aux fins de l'impôt américain. Toutefois, si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire ou une entité intermédiaire, vous pouvez utiliser ce formulaire uniquement pour déclarer votre statut aux fins du chapitre 4 (parce que vous êtes titulaire d'un compte auprès d'une IFE), ou si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire ou une société de personnes, pour demander des avantages en vertu d'une convention fiscale (parce que vous êtes une entité hybride assujétiée à l'impôt en tant que résident aux termes de la convention). Voir les instructions particulières à l'intention des entités hybrides ci-après. Une entité intermédiaire peut aussi utiliser le formulaire pour déclarer son statut de bénéficiaire participant pour l'application de l'article 6050W. Si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire unique ou une succursale d'une IFE, le propriétaire unique, s'il s'agit d'une personne étrangère, doit produire un formulaire W-8BEN ou W-8BEN-E (selon le cas). Si le propriétaire unique est une personne des États-Unis, il doit plutôt remplir un formulaire W-9. Si vous êtes une société de personnes, vous devez remplir le formulaire W-8IMY, *Certificate of Foreign Intermediary, Foreign Flow-Through Entity, or Certain U.S. Branches for United States Tax Withholding and Reporting* (attestation d'intermédiaire étranger, d'entité intermédiaire étrangère ou de certaines succursales américaines aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États-Unis).

Additional information. For additional information and instructions for the withholding agent, see the Instructions for the Requester of Forms W-8BEN, W-8BEN-E, W-8ECI, W-8EXP, and W-8IMY.

Who Must Provide Form W-8BEN-E

You must give Form W-8BEN-E to the withholding agent or payer if you are a foreign entity receiving a withholdable payment from a withholding agent, receiving a payment subject to chapter 3 withholding, or if you are an entity maintaining an account with an FFI requesting this form.

Do not use Form W-8BEN-E if:

- You are a U.S. person (including U.S. citizens, resident aliens, and entities treated as U.S. persons, such as a corporation organized under the law of a state). Instead, use Form W-9, Request for Taxpayer Identification Number and Certification.
- You are a foreign insurance company that has made an election under section 953(d) to be treated as a U.S. person. Instead, provide a withholding agent with Form W-9 to certify to your U.S. status even if you are considered an FFI for purposes of chapter 4.
- You are a nonresident alien individual. Instead, use Form W-8BEN, Certificate of Foreign Status of Beneficial Owner for United States Tax Withholding and Reporting (Individuals), or Form 8233, Exemption From Withholding on Compensation for Independent (and Certain Dependent) Personal Services of a Nonresident Alien Individual, as applicable.
- You are a disregarded entity, branch, or flow-through entity for U.S. tax purposes. However, you may use this form if you are a disregarded entity or flow-through entity using this form either solely to document your chapter 4 status (because you hold an account with an FFI) or, if you are a disregarded entity or a partnership, to claim treaty benefits because you are a hybrid entity liable to tax as a resident for treaty purposes. See Special Instructions for Hybrid Entities, later. A flow-through entity may also use this form for purposes of documenting itself as a participating payee for purposes of section 6050W. If you are a disregarded entity with a single owner or branch of an FFI, the single owner, if such owner is a foreign person, should provide Form W-8BEN or Form W-8BEN-E (as appropriate). If the single owner is a U.S. person, a Form W-9 should be provided. If you are a partnership, you should provide a Form W-8IMY, Certificate of Foreign Intermediary, Foreign Flow-Through Entity, or Certain U.S. Branches for United States Tax Withholding and Reporting.

Numéro de catalogue 59691Z / Cat. No. 59691Z

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL: ORIGINAL SUCCURSALE: COPIE CLIENT: COPIE / HEAD OFFICE: ORIGINAL BRANCH: COPY CLIENT: COPY

- Vous agissez à titre d'intermédiaire (c.-à-d. que vous n'agissez pas pour votre propre compte, mais pour le compte d'autres personnes à titre de représentant, de prête-nom ou de dépositaire), d'intermédiaire agréé (incluant un intermédiaire agréé agissant en tant que courtier en dérivés agréé) ou de prêteur de titres agréé (*Qualified Securities Lender – QSL*). Transmettez plutôt le formulaire W-8IMY.
- Vous recevez un revenu qui se rattache effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis, à moins que ce revenu ne vous soit attribuable par l'intermédiaire d'une société de personnes. Transmettez plutôt le formulaire W-8ECI intitulé *Certificate of Foreign Person's Claim That Income Is Effectively Connected With the Conduct of a Trade or Business in the United States* (attestation de la demande d'une personne étrangère soutenant que le revenu est effectivement rattaché à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis). Dès lors qu'une partie du revenu à l'égard duquel vous avez transmis un formulaire W-8BEN-E devient un revenu effectivement rattaché, il s'agit d'un changement de circonstances, et le formulaire W-8BEN-E n'est plus valide.
- Vous transmettez le formulaire pour un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale d'émission étrangère, une organisation étrangère exonérée d'impôt, une fondation privée étrangère ou un gouvernement d'une possession des États-Unis invoquant l'applicabilité de l'un ou plusieurs des articles ou paragraphes suivants: 115(2), 501(c), 892, 895 ou 1443(b). Transmettez plutôt le formulaire W-8EXP intitulé *Certificate of Foreign Government or Other Foreign Organization for United States Tax Withholding and Reporting* (attestation d'un gouvernement étranger ou d'une autre organisation étrangère aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États-Unis) pour attester votre droit à une exemption et indiquer votre statut aux fins du chapitre 4. Toutefois, vous devriez transmettre le formulaire W-8BEN-E si vous invoquez des avantages découlant d'une convention, et vous transmettez le formulaire seulement pour invoquer que vous êtes une personne étrangère exemptée de retenue de garantie ou pour documenter votre statut aux fins du chapitre 4. Par exemple, une organisation étrangère exonérée d'impôt sous l'article 501(c) qui reçoit un revenu de redevances qui n'est pas exempté parce qu'il est imposable à titre de revenu provenant d'activités commerciales ou industrielles non liées à l'objet de l'entité (*unrelated business income*), mais qui donne droit à un taux de retenue réduit en vertu d'un article d'une convention fiscale portant sur les redevances devrait transmettre le formulaire W-8BEN-E. Vous devriez utiliser le formulaire W-8ECI si vous recevez un revenu effectivement rattaché (par exemple, un revenu provenant d'activités commerciales qui n'est pas exempté aux termes d'une disposition du Code applicable).
- Vous êtes une entité hybride inversée étrangère transmettant les documents fournis par les détenteurs d'une participation pour invoquer des avantages découlant d'une convention pour leur compte. Transmettez plutôt le formulaire W-8IMY. Une entité hybride inversée étrangère ne peut pas non plus utiliser le formulaire pour invoquer ces avantages en son propre nom. Voir *Entités hybrides inversées étrangères* ci-après.
- Vous êtes une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue au sens des articles 1441 et 1442 et des dispositions réglementaires s'y rapportant. Transmettez plutôt le formulaire W-8IMY.
- You are acting as an intermediary (that is, acting not for your own account, but for the account of others as an agent, nominee, or custodian), a qualified intermediary (including a qualified intermediary acting as a qualified derivatives dealer), or a qualified securities lender (QSL). Instead, provide Form W-8IMY.
- You are receiving income that is effectively connected with the conduct of a trade or business in the United States, unless it is allocable to you through a partnership. Instead, provide Form W-8ECI, Certificate of Foreign Person's Claim That Income Is Effectively Connected With the Conduct of a Trade or Business in the United States. If any of the income for which you have provided a Form W-8BEN-E becomes effectively connected, this is a change in circumstances and the Form W-8BEN-E is no longer valid.
- You are filing for a foreign government, international organization, foreign central bank of issue, foreign tax-exempt organization, foreign private foundation, or government of a U.S. possession claiming the applicability of section 115(2), 501(c), 892, 895, or 1443(b). Instead, provide Form W-8EXP, Certificate of Foreign Government or Other Foreign Organization for United States Tax Withholding and Reporting, to certify to your exemption and identify your chapter 4 status. However, you should provide Form W-8BEN-E if you are claiming treaty benefits, and you may provide this form if you are only claiming you are a foreign person exempt from backup withholding or documenting your chapter 4 status. For example, a foreign tax-exempt organization under section 501(c) receiving royalty income that is not exempt because it is taxable as unrelated business income but that is eligible for a reduced rate of withholding under a royalty article of a tax treaty should provide Form W-8BEN-E. You should use Form W-8ECI if you are receiving effectively connected income (for example, income from commercial activities that is not exempt under an applicable section of the Code).
- You are a foreign reverse hybrid entity transmitting documentation provided by your interest holders to claim treaty benefits on their behalf. Instead, provide Form W-8IMY. A foreign reverse hybrid entity also may not use this form to attempt to claim treaty benefits on its own behalf. See Foreign Reverse Hybrid Entities, later.
- You are a withholding foreign partnership or a withholding foreign trust within the meaning of sections 1441 and 1442 and the accompanying regulations. Instead, provide Form W-8IMY.

Numéro de catalogue 59691Z / Cat. No. 59691Z

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL: ORIGINAL SUCCURSALE: COPIE CLIENT: COPIE / HEAD OFFICE: ORIGINAL BRANCH: COPY CLIENT: COPY

- Vous êtes une société de personnes étrangère ou une fiducie au profit du constituant (*grantor trust*) étrangère transmettant des documents aux fins de l'article 1446. Transmettez plutôt le formulaire W-8IMY et les documents connexes.
- Vous êtes une succursale étrangère d'une institution financière américaine qui est une IFE (à l'exception d'une succursale qui est un intermédiaire agréé) en vertu d'un AI de modèle 1 applicable. Pour vous identifier auprès des mandataires effectuant la retenue, vous pouvez transmettre le formulaire W-9 pour attester votre statut de personne des États-Unis.

Remise du formulaire W-8BEN-E au mandataire effectuant la retenue. N'envoyez pas le formulaire W-8BEN-E à l'IRS. Remettez-le plutôt à la personne qui vous le demande. En règle générale, il s'agit de la personne qui vous verse le paiement ou qui le crédite sur votre compte ou d'une société de personnes qui vous attribue des revenus. Une IFE peut aussi vous demander ce formulaire pour documenter le statut de votre compte.

Quand transmettre le formulaire W-8BEN-E au mandataire effectuant la retenue. Remettez le formulaire W-8BEN-E à la personne qui le demande avant que le paiement vous soit versé, soit crédité sur votre compte ou vous soit attribué. Si vous omettez de transmettre ce formulaire, le mandataire effectuant la retenue pourrait devoir prélever une retenue au taux de 30 % (applicable en vertu des chapitres 3 ou 4), au taux de la retenue de garantie ou au taux prévu à l'article 1446. Si vous recevez d'un même mandataire effectuant la retenue plusieurs types de revenus pour lesquels vous invoquez des avantages différents, le mandataire effectuant la retenue peut, à son gré, vous demander de transmettre un formulaire W-8BEN-E pour chaque type de revenu. En règle générale, un formulaire W-8BEN-E distinct doit être remis à chaque mandataire effectuant la retenue.

Note. Si vous détenez le revenu conjointement avec une ou plusieurs autres personnes, le mandataire effectuant la retenue considérera que le revenu appartient à une personne étrangère qui est le bénéficiaire effectif d'un paiement seulement si un formulaire W-8BEN ou W-8BEN-E (ou un autre document applicable) est transmis par chacun des bénéficiaires. Une IFE demandant le formulaire considérera un compte comme un compte américain aux fins du chapitre 4 si l'un des titulaires du compte est une personne désignée des États-Unis ou une entité étrangère appartenant à des intérêts américains (à moins que le compte ne soit autrement exclu des comptes américains aux fins du chapitre 4).

Changement de circonstances. Si, en raison d'un changement de circonstances, certains des renseignements figurant dans le formulaire W-8BEN-E que vous avez transmis ne sont plus exacts aux fins du chapitre 3 ou du chapitre 4, vous devez en aviser le mandataire effectuant la retenue ou l'institution financière auprès de laquelle vous détenez un compte dans les 30 jours du changement de circonstances, en produisant la documentation requises à l'article 1.1471-3(c)(6)(ii)(E)(2) des Règlements. Voir l'article 1.1441-1(e)(4)(ii)(D) des Règlements pour la définition d'un changement de circonstances aux fins du chapitre 3 et de l'article 1.1471-3(c)(6)(ii)(E) aux fins du chapitre 4.

- You are a foreign partnership or foreign grantor trust providing documentation for purposes of section 1446. Instead, provide Form W-8IMY and accompanying documentation.
- You are a foreign branch of a U.S. financial institution that is an FFI (other than a qualified intermediary branch) under an applicable Model 1 IGA. For purposes of identifying yourself to withholding agents, you may submit Form W-9 to certify to your U.S. status

Giving Form W-8BEN-E to the withholding agent. Do not send Form W-8BEN-E to the IRS. Instead, give it to the person who is requesting it from you. Generally, this will be the person from whom you receive the payment, who credits your account, or a partnership that allocates income to you. An FFI may also request this form from you to document the status of your account.

When to provide Form W-8BEN-E to the withholding agent. Give Form W-8BEN-E to the person requesting it before the payment is made to you, credited to your account, or allocated. If you do not provide this form, the withholding agent may have to withhold at the 30% rate (as applicable under chapters 3 or 4), backup withholding rate, or the rate applicable under section 1446. If you receive more than one type of income from a single withholding agent for which you claim different benefits, the withholding agent may, at its option, require you to submit a Form W-8BEN-E for each type of income. Generally, a separate Form W-8BEN-E must be given to each withholding agent.

Note. If you own the income with one or more other persons, the income will be treated by the withholding agent as owned by a foreign person that is a beneficial owner of a payment only if Form W-8BEN or W-8BEN-E (or other applicable document) is provided by each of the owners. An account will be treated as a U.S. account for chapter 4 purposes by an FFI requesting this form if any of the account holders is a specified U.S. person or a U.S.-owned foreign entity (unless the account is otherwise excepted from U.S. account status for chapter 4 purposes).

Change in circumstances. If a change in circumstances makes any information on the Form W-8BEN-E you have submitted incorrect for purposes of either chapter 3 or chapter 4, you must notify the withholding agent or financial institution maintaining your account within 30 days of the change in circumstances by providing the documentation required in Regulations section 1.1471-3(c)(6)(ii)(E)(2). See Regulations sections 1.1441-1(e)(4)(ii)(D) for the definition of change in circumstances for purposes of chapter 3, and 1.1471-3(c)(6)(ii)(E) for purposes of chapter 4.



Dans le cas d'une IFE qui déclare un statut aux fins du chapitre 4 en vertu d'un AI applicable, sont considérés comme un changement de circonstances les deux cas suivants : le territoire où l'IFE est constituée ou dont elle est résidente (ou le territoire indiqué à la partie II du formulaire) est retiré de la liste des territoires visés par un AI en vigueur; ou le statut FATCA du territoire est modifié (passant par exemple du modèle 2 au modèle 1). La liste des accords est tenue au www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx.

Expiration du formulaire W-8BEN-E. En règle générale, un formulaire W-8BEN-E demeurera en vigueur, aux fins des chapitres 3 et 4, de la date de la signature du formulaire au dernier jour de la troisième année civile qui suit, sauf si certains renseignements y figurant ne sont plus exacts en raison d'un changement de circonstances. Par exemple, un formulaire W-8BEN signé le 30 septembre 2014, sera valide jusqu'au 31 décembre 2017.

Sous certaines conditions, le formulaire W-8BEN-E n'expire pas et demeure en vigueur indéfiniment, jusqu'à ce qu'un changement de circonstances se produise. Pour connaître la période de validité aux fins du chapitre 3 et du chapitre 4, consultez les sous-alinéas 1.1441-1(e)(4)(ii) et 1.1471-3(c)(6)(ii) des Règlements, respectivement.

Définitions

Titulaire de compte. Le terme « titulaire de compte » désigne généralement la personne enregistrée ou identifiée comme titulaire ou propriétaire d'un compte financier. Par exemple, si une société de personnes est enregistrée comme titulaire ou propriétaire d'un compte financier, c'est elle qui est le titulaire du compte, et non les associés de la société de personnes. Cependant, un compte qui est détenu par une entité assimilable à son propriétaire (à l'exception d'une entité assimilable à son propriétaire qui est considérée comme une IFE aux fins du chapitre 4) est considéré comme étant détenu par le propriétaire unique de l'entité.

Sommes assujetties à la retenue en vertu du chapitre 3. En règle générale, une somme assujettie à la retenue en vertu du chapitre 3 est un revenu fixe ou déterminable, annuel ou périodique (« FDAP ») provenant de sources américaines. Le revenu FDAP englobe tous les éléments du revenu brut, y compris les intérêts (dont les primes d'émission), les dividendes, les loyers, les redevances et la rémunération. Sont exclus des sommes assujetties à la retenue en vertu du chapitre 3 les montants qui ne sont pas considérés comme un revenu FDAP, c'est-à-dire la plupart des gains tirés de la vente de biens (y compris les escomptes hors banque et les primes d'option), ainsi que d'autres éléments de revenu précis décrits à l'article 1.1441-2 des Règlements (tels les intérêts sur les dépôts bancaires et les primes d'émission à court terme).

Aux fins de l'article 1446, la somme assujettie à une retenue correspond à la part du revenu imposable de la société de personnes effectivement rattaché qui est attribuée à un associé étranger.

Bénéficiaire effectif. Dans le cas des autres paiements que ceux pour lesquels une réduction du taux, ou une exemption, de retenue est invoquée en vertu d'une convention fiscale, le bénéficiaire effectif du revenu est généralement la personne qui est tenue, en



With respect to an FFI claiming a chapter 4 status under an applicable IGA, a change in circumstances includes when the jurisdiction where the FFI is organized or resident (or the jurisdiction identified in Part II of the form) was included on the list of jurisdictions treated as having an intergovernmental agreement in effect and is removed from that list or when the FATCA status of the jurisdiction changes (for example, from Model 2 to Model 1). The list of agreements is maintained at www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx.

Expiration of Form W-8BEN-E. Generally, a Form W-8BEN-E will remain valid for purposes of both chapters 3 and 4 for a period starting on the date the form is signed and ending on the last day of the third succeeding calendar year, unless a change in circumstances makes any information on the form incorrect. For example, a Form W-8BEN signed on September 30, 2014, remains valid through December 31, 2017.

However, under certain conditions a Form W-8BEN-E will remain in effect indefinitely absent a change of circumstances. See Regulations sections 1.1441-1(e)(4)(ii) and 1.1471-3(c)(6)(ii) for the period of validity for chapters 3 and 4 purposes, respectively.

Definitions

Account holder. An account holder is generally the person listed or identified as the holder or owner of a financial account. For example, if a partnership is listed as the holder or owner of a financial account, then the partnership is the account holder, rather than the partners of the partnership. However, an account that is held by a disregarded entity (other than a disregarded entity treated as an FFI for chapter 4 purposes) is treated as held by the entity's single owner.

Amounts subject to chapter 3 withholding. Generally, an amount subject to chapter 3 withholding is an amount from sources within the United States that is fixed or determinable annual or periodical (FDAP) income. FDAP income is all income included in gross income, including interest (as well as OID), dividends, rents, royalties, and compensation. Amounts subject to chapter 3 withholding do not include amounts that are not FDAP, such as most gains from the sale of property (including market discount and option premiums), as well as other specific items of income described in Regulations section 1.1441-2 (such as interest on bank deposits and short-term OID).

For purposes of section 1446, the amount subject to withholding is the foreign partner's share of the partnership's effectively connected taxable income.

Beneficial owner. For payments other than those for which a reduced rate of, or exemption from, withholding is claimed under an income tax treaty, the beneficial owner of income is generally the person who is required under U.S. tax principles to include

vertu des principes fiscaux américains, d'inclure le paiement dans le revenu brut dans une déclaration de revenus. Cependant, une personne n'est pas le bénéficiaire effectif d'un revenu si elle le reçoit à titre de prête-nom, de mandataire ou de dépositaire ou si elle est un relais dont la participation à une opération n'est pas prise en compte. Dans le cas de montants payés ne constituant pas un revenu, la propriété effective est déterminée comme si le paiement était un revenu.

Les sociétés de personnes étrangères, les fiducies passives étrangères et les fiducies au profit du constituant étrangères ne sont pas les bénéficiaires effectifs du revenu versé à la société de personnes ou à la fiducie. Les bénéficiaires effectifs d'un revenu versé à une société de personnes étrangère sont généralement les associés de la société de personnes, à condition que l'associé lui-même ne soit pas une société de personnes, une fiducie passive étrangère ou une fiducie au profit du constituant étrangère, un prête-nom ou un autre mandataire. Les bénéficiaires effectifs d'un revenu versé à une fiducie passive étrangère (c.-à-d. une fiducie étrangère décrite au paragraphe 651(a)) sont généralement les bénéficiaires de la fiducie, si le bénéficiaire n'est pas une société de personnes étrangère, une fiducie passive étrangère ou une fiducie au profit du constituant étrangère, un prête-nom ou un autre mandataire. Les bénéficiaires effectifs d'un revenu versé à une fiducie au profit du constituant étrangère (c.-à-d. une fiducie étrangère dont la totalité ou une partie du revenu est considérée comme appartenant au constituant ou à une autre personne en vertu des articles 671 à 679) sont les personnes qui sont considérées comme les propriétaires de la fiducie. Le bénéficiaire effectif d'un revenu versé à une fiducie complexe étrangère (c.-à-d. une fiducie étrangère qui n'est pas une fiducie passive étrangère ou une fiducie au profit du constituant étrangère) est la fiducie elle-même.

Aux fins de l'article 1446, les mêmes règles s'appliquent en ce qui a trait aux bénéficiaires effectifs, mais en vertu de cet article, c'est la fiducie passive étrangère, et non le bénéficiaire de la fiducie, qui doit transmettre le formulaire à la société de personnes.

Le bénéficiaire effectif d'un revenu versé à une succession étrangère est la succession elle-même.

Note. Un paiement versé à une société de personnes américaine, à une fiducie américaine ou à une succession américaine est considéré comme un paiement versé à un bénéficiaire américain qui n'est pas assujéti à la retenue de 30% aux fins des chapitres 3 et 4. Une société de personnes, fiducie ou succession américaine doit transmettre un formulaire W-9 au mandataire effectuant la retenue. Aux fins de l'article 1446, une fiducie au profit du constituant américaine ou une entité assimilable à son propriétaire américaine ne doit pas transmettre pour son propre compte un formulaire W-9 au mandataire effectuant la retenue. Le formulaire approprié doit plutôt être transmis par le constituant ou autre propriétaire.

Chapitre 3. «Chapitre 3» désigne le chapitre 3 de l'*Internal Revenue Code*, intitulé «Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Corporations» (retenue d'impôt applicable aux étrangers non résidents et aux sociétés étrangères). Le chapitre 3 contient les articles 1441 à 1464.

Chapitre 4. «Chapitre 4» désigne le chapitre 4 de l'*Internal Revenue Code*, intitulé «Taxes to Enforce Reporting on Certain Foreign Accounts» (impôts visant à forcer la déclaration de certains comptes étrangers). Le chapitre 4 contient les articles 1471 à 1474.

the payment in gross income on a tax return. A person is not a beneficial owner of income, however, to the extent that person is receiving the income as a nominee, agent, or custodian, or to the extent the person is a conduit whose participation in a transaction is disregarded. In the case of amounts paid that do not constitute income, beneficial ownership is determined as if the payment were income.

Foreign partnerships, foreign simple trusts, and foreign grantor trusts are not the beneficial owners of income paid to the partnership or trust. The beneficial owners of income paid to a foreign partnership are generally the partners in the partnership, provided that the partner is not itself a partnership, foreign simple or grantor trust, nominee or other agent. The beneficial owners of income paid to a foreign simple trust (that is, a foreign trust that is described in section 651(a)) are generally the beneficiaries of the trust, if the beneficiary is not a foreign partnership, foreign simple or grantor trust, nominee, or other agent. The beneficial owners of income paid to a foreign grantor trust (that is, a foreign trust to the extent that all or a portion of the income of the trust is treated as owned by the grantor or another person under sections 671 through 679) are the persons treated as the owners of the trust. The beneficial owners of income paid to a foreign complex trust (that is, a foreign trust that is not a foreign simple trust or foreign grantor trust) is the trust itself.

For purposes of section 1446, the same beneficial owner rules apply, except that under section 1446 a foreign simple trust rather than the beneficiary provides the form to the partnership.

The beneficial owner of income paid to a foreign estate is the estate itself.

Note. A payment to a U.S. partnership, U.S. trust, or U.S. estate is treated as a payment to a U.S. payee that is not subject to 30% withholding for purposes of chapters 3 and 4. A U.S. partnership, trust, or estate should provide the withholding agent with a Form W-9. For purposes of section 1446, a U.S. grantor trust or disregarded entity shall not provide the withholding agent a Form W-9 in its own right. Rather, the grantor or other owner shall provide the withholding agent the appropriate form.

Chapter 3. Chapter 3 means chapter 3 of the Internal Revenue Code (Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Corporations). Chapter 3 contains sections 1441 through 1464.

Chapter 4. Chapter 4 means chapter 4 of the Internal Revenue Code (Taxes to Enforce Reporting on Certain Foreign Accounts). Chapter 4 contains sections 1471 through 1474.

Statut aux fins du chapitre 4. Le terme « statut aux fins du chapitre 4 » désigne le statut d'une personne à titre de personne des États-Unis, de personne désignée des États-Unis, de personne physique étrangère, d'IFE participante, d'IFE réputée conforme, de distributeur soumis à des restrictions, de bénéficiaire effectif exempté, d'IFE non participante, d'institution financière territoriale, d'EENF exclue ou d'EENF passive.

IFE réputée conforme. En vertu de l'alinéa 1471(b)(2), certaines IFE sont réputées se conformer aux dispositions réglementaires adoptées en vertu du chapitre 4 sans avoir à conclure un accord d'IFE avec l'IRS. Certaines IFE réputées conformes sont toutefois tenues de s'enregistrer auprès de l'IRS et d'obtenir un numéro d'identification d'intermédiaire mondial (GIIN). Ces IFE sont appelées **IFE réputées conformes enregistrées**. Voir l'alinéa 1.1471-5(f)(1) des Règlements.

Entité assimilable à son propriétaire. Une entité commerciale ayant un propriétaire unique qui n'est pas une société en vertu du paragraphe 301.7701-2(b) des Règlements n'est pas considérée comme une entité distincte de son propriétaire. Généralement, une entité assimilable à son propriétaire ne transmet pas le formulaire W-8BEN-E à un mandataire effectuant la retenue. Le propriétaire d'une telle entité transmet plutôt les documents appropriés (par exemple, un formulaire W-8BEN-E si le propriétaire est une entité étrangère). Cependant, si une entité assimilable à son propriétaire qui reçoit un paiement assujéti à une retenue est une IFE à l'extérieur du pays de constitution du propriétaire unique ou a son propre GIIN, le propriétaire étranger sera tenu de remplir la partie II du formulaire W-8BEN-E pour documenter le statut aux fins du chapitre 4 de l'entité assimilable à son propriétaire qui reçoit le paiement.

Certaines entités assimilables à leur propriétaire aux fins fiscales américaines peuvent être traitées à titre de résidents d'un territoire signataire pour avoir le droit d'invoquer des avantages en vertu d'une convention fiscale applicable ou à titre d'IFE en vertu d'un AI applicable. Une entité hybride invoquant des avantages découlant d'une convention pour son propre compte doit remplir le formulaire W-8BEN-E. Voir la rubrique *Entités hybrides* des instructions particulières ci-après.

Une entité assimilable à son propriétaire avec un propriétaire américain ou étranger qui n'est pas en mesure de remplir la partie II (parce qu'elle se trouve dans le même pays que son propriétaire unique et n'a pas de GIIN) peut présenter ce formulaire à une IFE dans le seul but de déclarer son statut aux fins du chapitre 4. Le cas échéant, elle doit remplir la partie I comme si elle était le bénéficiaire effectif et ne rien inscrire à la ligne 3.

Compte financier. Un compte financier comprend :

- un compte de dépôt auprès d'une IFE ;
- un compte de dépositaire auprès d'une IFE ;
- tout titre de participation ou de créance (sauf les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) dans une entité d'investissement et dans certaines sociétés de portefeuille, certains centres de trésorerie ou certaines institutions financières définis au paragraphe 1.1471-5(e) des Règlements ;
- certains contrats d'assurance à forte valeur de rachat ; et
- tout contrat de rente.

Chapter 4 status. The term chapter 4 status means a person's status as a U.S. person, specified U.S. person, foreign individual, participating FFI, deemed-compliant FFI, restricted distributor, exempt beneficial owner, nonparticipating FFI, territory financial institution, excepted NFFE, or passive NFFE.

Deemed-compliant FFI. Under section 1471(b)(2), certain FFIs are deemed to comply with the regulations under chapter 4 without the need to enter into an FFI agreement with the IRS. However, certain deemed-compliant FFIs are required to register with the IRS and obtain a GIIN. These FFIs are referred to as **registered deemed-compliant FFIs**. See Regulations section 1.1471-5(f)(1).

Disregarded entity. A business entity that has a single owner and is not a corporation under Regulations section 301.7701-2(b) is disregarded as an entity separate from its owner. Generally, a disregarded entity does not submit this Form W-8BEN-E to a withholding agent. Instead, the owner of such entity provides the appropriate documentation (for example, a Form W-8BEN-E if the owner is a foreign entity). However, if a disregarded entity receiving a withholdable payment is an FFI outside the single owner's country of organization or has its own GIIN, its foreign owner will be required to complete Part II of Form W-8BEN-E to document the chapter 4 status of the disregarded entity receiving the payment.

Certain entities that are disregarded for U.S. tax purposes may be treated as treaty residents for purposes of claiming treaty benefits under an applicable tax treaty or may be recognized as FFIs under an applicable IGA. A hybrid entity claiming treaty benefits on its own behalf is required to complete Form W-8BEN-E. See *Hybrid Entities under Special Instructions*, later.

A disregarded entity with a U.S. owner or a disregarded entity with a foreign owner that is not otherwise able to fill out Part II (that is, because it is in the same country as its single owner and does not have a GIIN) may provide this form to an FFI solely for purposes of documenting itself for chapter 4 purposes. In such a case, the disregarded entity should complete Part I as if it were a beneficial owner and should not complete line 3.

Financial account. A financial account includes:

- A depository account maintained by an FFI;
- A custodial account maintained by an FFI;
- Equity or debt interests (other than interests regularly traded on an established securities market) in investment entities and certain holding companies, treasury centers, or financial institutions as defined in Regulations section 1.1471-5(e);
- Certain cash value insurance contracts; and
- Annuity contracts.

Aux fins du chapitre 4, des exceptions s'appliquent à l'égard de certains comptes, tels certains comptes d'épargne bénéficiant d'un traitement fiscal plus favorable, certains contrats d'assurance-vie temporaire, certains comptes détenus par des successions, certains comptes de garantie bloqués et certains contrats de rente. Ces exceptions sont assujetties à certaines conditions. Voir l'alinéa 1.1471-5(b)(2) des Règlements. Certains comptes peuvent aussi être exclus de la définition de « compte financier » aux termes d'un accord intergouvernemental applicable.

Une entité d'investissement constituée dans un territoire et qui n'est pas également un établissement de dépôt, un établissement de garde de valeurs ou une compagnie d'assurance particulière n'est pas considérée comme une institution financière, mais bien comme une EENF territoriale. S'il ne s'agit pas d'une EENF exclue au sens de l'alinéa 1.1472-1(c)(1) des Règlements (ni d'une EENF territoriale exclue), elle doit déclarer ses propriétaires américains importants à la lumière de cette définition (en appliquant le seuil de 10 %), conformément à l'alinéa 1.1473-1(b)(1) des Règlements.

Institution financière. Le terme « institution financière » désigne généralement un établissement de garde de valeurs, un établissement de dépôt, une entité d'investissement ou une compagnie d'assurance (ou une société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui établit des contrats d'assurance à forte valeur de rachat ou des contrats de rente. Voir le paragraphe 1.1471-5(e) des Règlements.

Institution financière étrangère (IFE). Le terme « institution financière étrangère » (IFE) désigne une entité étrangère qui est une institution financière.

Entité transparente sur le plan financier. Une entité est considérée comme étant transparente sur le plan financier à l'égard d'un élément de revenu pour lequel des avantages découlant d'une convention sont invoqués dans la mesure où les détenteurs d'une participation dans l'entité doivent, sur la base de la comptabilité d'exercice, comptabiliser séparément leur part respective d'un élément de revenu versé à l'entité, qu'il ait été distribué ou non, et doivent déterminer la nature des éléments de revenu comme s'ils les tiraient directement des sources desquelles l'entité les tire. Par exemple, les sociétés de personnes, les fonds en fiducie collectifs (*common trust funds*) ainsi que les fiducies passives (*simple trusts*) ou les fiducies au profit du constituant sont généralement considérés comme étant transparents sur le plan financier relativement aux éléments de revenu qu'ils reçoivent.

Entité intermédiaire. Le terme « entité intermédiaire » désigne une société de personnes étrangère (à l'exception d'une société de personnes étrangère effectuant la retenue), une fiducie passive étrangère ou une fiducie au profit du constituant étrangère (à l'exception d'une fiducie étrangère effectuant la retenue), ou, dans le cas des paiements pour lesquels une réduction du taux, ou une exemption, de retenue est invoquée en vertu d'une convention fiscale, toute entité dans la mesure où celle-ci est considérée comme étant transparente sur le plan financier relativement au paiement par la juridiction d'un détenteur d'une participation.

Personne étrangère. Le terme « personne étrangère » englobe une société étrangère, une société de personnes étrangère, une fiducie étrangère, une succession étrangère et toute autre personne n'étant pas une personne des États-Unis. Il englobe également une succursale étrangère ou un bureau étranger d'une institution

For purposes of chapter 4, exceptions are provided for accounts such as certain tax-favored savings accounts, term life insurance contracts, accounts held by estates, escrow accounts, and certain annuity contracts. These exceptions are subject to certain conditions. See Regulations section 1.1471-5(b)(2). Accounts may also be excluded from the definition of financial account under an applicable IGA.

An investment entity organized in a territory that is not also a depository institution, custodial institution, or specified insurance company is not treated as a financial institution. Instead, it is a territory NFFE. If such an entity cannot qualify as an excepted NFFE as described in Regulations section 1.1472-1(c)(1) (including an excepted territory NFFE), it must disclose its substantial U.S. owners using this definition (applying the 10% threshold) under Regulations section 1.1473-1(b)(1).

Financial institution. A financial institution generally means an entity that is a depository institution, custodial institution, investment entity, or an insurance company (or holding company of an insurance company) that issues cash value insurance or annuity contracts. See Regulations section 1.1471-5(e).

Foreign financial institution (FFI). A foreign financial institution (FFI) means a foreign entity that is a financial institution.

Fiscally transparent entity. An entity is treated as fiscally transparent with respect to an item of income for which treaty benefits are claimed to the extent that the interest holders in the entity must, on a current basis, take into account separately their shares of an item of income paid to the entity, whether or not distributed, and must determine the character of the items of income as if they were realized directly from the sources from which realized by the entity. For example, partnerships, common trust funds, and simple trusts or grantor trusts are generally considered to be fiscally transparent with respect to items of income received by them.

Flow-through entity. A flow-through entity is a foreign partnership (other than a withholding foreign partnership), a foreign simple or foreign grantor trust (other than a withholding foreign trust), or, for payments for which a reduced rate of, or exemption from, withholding is claimed under an income tax treaty, any entity to the extent the entity is considered to be fiscally transparent with respect to the payment by an interest holder's jurisdiction.

Foreign person. A foreign person includes a foreign corporation, a foreign partnership, a foreign trust, a foreign estate, and any other person that is not a U.S. person. It also includes a foreign branch or office of a U.S. financial institution or U.S. clearing organization if the foreign branch is a qualified intermediary. Generally, a

financière américaine ou d'une organisation de compensation américaine si la succursale étrangère est un intermédiaire agréé. En règle générale, un paiement versé à une succursale américaine d'une personne étrangère constitue un paiement versé à une personne étrangère.

GIIN. L'acronyme «GIIN» désigne un numéro d'identification d'intermédiaire mondial. Il s'agit du numéro d'identification attribué à une entité qui s'est enregistrée auprès de l'IRS aux fins du chapitre 4.

Entité hybride. Le terme «entité hybride» désigne une personne (à l'exception d'une personne physique) qui est considérée comme étant transparente sur le plan financier aux fins de son statut en vertu du Code, mais qui n'est pas considérée comme étant transparente sur le plan financier par un pays avec lequel les États-Unis ont une convention fiscale. Le statut d'entité hybride a une incidence sur la possibilité d'invoquer des avantages découlant d'une convention. Une entité hybride est tenue de fournir son statut aux fins du chapitre 4 si elle reçoit un paiement assujéti à une retenue.

Accord intergouvernemental (AI). Un «AI» désigne un AI de modèle 1 ou un AI de modèle 2. Vous trouverez une liste des juridictions considérées comme ayant un AI de modèle 1 ou un AI de modèle 2 en vigueur à l'adresse www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx.

Un **AI de modèle 1** désigne un accord entre les États-Unis ou le département du Trésor et un gouvernement étranger ou une ou plusieurs agences d'un gouvernement étranger pour la mise en œuvre de la FATCA par la déclaration de renseignements par les IFE au gouvernement étranger ou ses agences, suivie par la transmission automatique des renseignements déclarés à l'IRS. Une IFE se trouvant dans une juridiction ayant conclu un AI de modèle 1 et qui déclare des comptes au gouvernement de cette juridiction est appelée une **IFE déclarante de modèle 1**.

Un **AI de modèle 2** désigne un accord ou un arrangement entre les États-Unis ou le département du Trésor et un gouvernement étranger ou une ou plusieurs agences d'un gouvernement étranger pour la mise en œuvre de la FATCA par la déclaration de renseignements par les IFE directement à l'IRS conformément aux exigences d'un accord d'IFE, déclaration complétée par l'échange de renseignements entre le gouvernement étranger ou ses agences et l'IRS. Une IFE se trouvant dans un territoire visé par un AI de modèle 2 et qui a conclu un accord d'IFE avec une succursale est une IFE participante, mais peut aussi être appelée une **IFE déclarante de modèle 2**.

Le terme **IFE déclarante en vertu d'un AI** désigne collectivement les IFE déclarantes de modèle 1 et les IFE déclarantes de modèle 2.

IFE non participante. Le terme «IFE non participante» désigne une IFE qui n'est pas une IFE participante, une IFE réputée conforme ou un bénéficiaire effectif exempté.

IFE non déclarante en vertu d'un AI. Le terme «IFE non déclarante en vertu d'un AI» désigne une IFE qui réside, se trouve ou est constituée dans un territoire visé par un AI de modèle 1 ou 2 et qui satisfait aux critères :

- d'une institution financière non déclarante admissible à une catégorie décrite à l'annexe II de l'AI de modèle 1 ou 2;

payment to a U.S. branch of a foreign person is a payment to a foreign person.

GIIN. The term GIIN means a global intermediary identification number. A GIIN is the identification number assigned to an entity that has registered with the IRS for chapter 4 purposes.

Hybrid entity. A hybrid entity is any person (other than an individual) that is treated as fiscally transparent for purposes of its status under the Code but is not treated as fiscally transparent by a country with which the United States has an income tax treaty. Hybrid entity status is relevant for claiming treaty benefits. A hybrid entity is required to provide its chapter 4 status if it is receiving a withholdable payment.

Intergovernmental agreement (IGA). An intergovernmental agreement (IGA) means a Model 1 IGA or a Model 2 IGA. For a list of jurisdictions treated as having in effect a Model 1 or Model 2 IGA, see www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx.

A **Model 1 IGA** means an agreement between the United States or the Treasury Department and a foreign government or one or more agencies to implement FATCA through reporting by FFIs to such foreign government or agency, followed by automatic exchange of the reported information with the IRS. An FFI in a Model 1 IGA jurisdiction that performs account reporting to the jurisdiction's government is referred to as a **reporting Model 1 FFI**.

A **Model 2 IGA** means an agreement or arrangement between the United States or the Treasury Department and a foreign government or one or more agencies to implement FATCA through reporting by FFIs directly to the IRS in accordance with the requirements of an FFI agreement, supplemented by the exchange of information between such foreign government or agency and the IRS. An FFI in a Model 2 IGA jurisdiction that has entered into an FFI agreement with respect to a branch is a participating FFI but may be referred to as a **reporting Model 2 FFI**.

The term **reporting IGA FFI** refers to both reporting Model 1 FFIs and reporting Model 2 FFIs.

Nonparticipating FFI. A nonparticipating FFI means an FFI that is not a participating FFI, deemed-compliant FFI, or exempt beneficial owner.

Nonreporting IGA FFI. A nonreporting IGA FFI is an FFI that is a resident of, or located or established in, a Model 1 or Model 2 IGA jurisdiction that meets the requirements of:

- A nonreporting financial institution described in a specific category in Annex II of the Model 1 or Model 2 IGA;

- d'une IFE réputée conforme enregistrée, au sens des divisions 1.1471-5(f)(1)(i)(A) à (F) des Règlements;
- d'une IFE réputée conforme certifiée, au sens des sous-alinéas 1.1471-5(f)(2)(i) à (v) des Règlements;
- d'un bénéficiaire effectif exempté, au sens de l'article 1.1471-6 des Règlements.

IFE participante. Une IFE participante est une IFE qui a accepté de se conformer aux modalités d'un accord d'IFE pour toutes ses succursales autres que celles qui sont des IFE déclarantes de modèle 1 ou des succursales américaines. Le terme « IFE participante » désigne également une IFE déclarante de modèle 2 et une succursale d'une institution financière américaine qui est un intermédiaire agréé, à moins que cette succursale ne soit une IFE déclarante de modèle 1.

Bénéficiaire participant. Le terme « bénéficiaire participant » désigne toute personne qui accepte une carte de paiement à titre de paiement ou qui accepte le paiement d'un organisme de compensation indépendant en règlement d'une opération effectuée par la voie du réseau d'un tiers aux fins de l'article 6050W.

Bénéficiaire. Le terme « bénéficiaire » désigne, de façon générale, une personne à qui un paiement est versé, qu'elle en soit ou non le bénéficiaire effectif. Dans le cas d'un paiement versé sur un compte financier, le bénéficiaire est généralement le titulaire du compte financier. Voir les articles 1.1441-1(b)(2) et 1.1471-3(a)(3) des Règlements.

Entité de règlement des paiements (ERP). Une entité de règlement des paiements est une entité d'affiliation de commerçants ou un organisme de compensation indépendant. En vertu de l'article 6050W, une ERP est généralement tenue de déclarer les paiements versés en règlement d'opérations par carte de paiement ou d'opérations effectuées par la voie du réseau d'un tiers. Une ERP n'est toutefois pas tenue de déclarer les paiements versés à un bénéficiaire effectif qui a documenté son statut d'étranger à l'aide du formulaire W-8 applicable.

Intermédiaire agréé. Le terme « intermédiaire agréé » (*qualified intermediary*) désigne une personne qui est partie à un accord avec l'IRS qui est visé au sous-alinéa 1.1441-1(e)(5)(iii) des Règlements. Un **courtier en dérivés agréé** est un intermédiaire agréé qui a accepté certaines obligations de retenue et de déclaration fiscales, conformément à l'alinéa 1.1441-1(e)(6) des Règlements.

Titulaire de compte récalcitrant. Un titulaire de compte récalcitrant inclut une entité (à l'exception d'une entité devant être considérée comme une IFE non participante) qui omet de se conformer aux demandes de documents et de renseignements faites par une IFE tenant le compte en vue de déterminer si le compte est un compte américain. Voir le paragraphe 1.1471-5(g) des Règlements.

Entité hybride inversée. Le terme « entité hybride inversée » désigne une personne (à l'exception d'une personne physique) qui n'est pas considérée comme étant transparente sur le plan financier en vertu des principes de droit fiscal américains, mais qui est considérée comme étant transparente sur le plan financier selon la législation d'une juridiction avec laquelle les États-Unis ont une convention fiscale. Voir le formulaire W-8IMY et les instructions s'y rapportant

- A registered deemed-compliant FFI described in Regulations section 1.1471-5(f)(1)(i)(A) through (F);
- A certified deemed-compliant FFI described in Regulations section 1.1471-5(f)(2)(i) through (v); or
- An exempt beneficial owner described in Regulations section 1.1471-6.

Participating FFI. A participating FFI is an FFI that has agreed to comply with the terms of an FFI agreement with respect to all branches of the FFI, other than a branch that is a reporting Model 1 FFI or a U.S. branch. The term participating FFI also includes a reporting Model 2 FFI and a QI branch of a U.S. financial institution unless such branch is a reporting Model 1 FFI.

Participating payee. A participating payee means any person that accepts a payment card as payment or accepts payment from a third party settlement organization in settlement of a third party network transaction for purposes of section 6050W.

Payee. A payee is generally a person to whom a payment is made regardless of whether such person is the beneficial owner. For a payment made to a financial account, the payee is generally the holder of the financial account. See Regulations sections 1.1441-1(b)(2) and 1.1471-3(a)(3).

Payment settlement entity (PSE). A payment settlement entity is a merchant acquiring entity or third party settlement organization. Under section 6050W, a PSE is generally required to report payments made in settlement of payment card transactions or third party network transactions. However, a PSE is not required to report payments made to a beneficial owner that is documented as foreign with an applicable Form W-8.

Qualified intermediary (QI). A qualified intermediary (QI) is a person that is a party to an agreement with the IRS that is described in Regulations section 1.1441-1(e)(5)(iii). A **qualified derivatives dealer (QDD)** is a QI that has agreed to certain reporting and withholding requirements pursuant to Regulations section 1.1441-1(e)(6).

Recalcitrant account holder. A recalcitrant account holder includes an entity (other than an entity required to be treated as a nonparticipating FFI) that fails to comply with a request by an FFI maintaining the account for documentation and information for determining whether the account is a U.S. account. See Regulations section 1.1471-5(g).

Reverse hybrid entity. A reverse hybrid entity is any person (other than an individual) that is not fiscally transparent under U.S. tax law principles but that is fiscally transparent under the laws of a jurisdiction with which the United States has an income tax treaty. See Form W-8IMY and the accompanying instructions for information on a reverse hybrid entity making a claim of treaty benefits on behalf of its owners.

pour des renseignements concernant une entité hybride inversée invoquant des avantages découlant d'une convention pour le compte de ses propriétaires.

Personne désignée des États-Unis. Le terme « personne désignée des États-Unis » désigne toute personne des États-Unis à l'exception d'une personne identifiée au paragraphe 1.1473-1(c) des Règlements.

Propriétaire américain important. Le terme « propriétaire américain important » (*substantial U.S. owner* au sens du paragraphe 1.1473-1(b) des Règlements) désigne toute personne désignée des États-Unis qui :

- détient, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions (au chapitre des droits de vote ou de la valeur) d'une société étrangère;
- détient, directement ou indirectement, plus de 10 % des intérêts dans les profits ou dans le capital d'une société de personnes étrangère;
- est considérée comme un propriétaire d'une partie quelconque d'une fiducie étrangère en vertu des articles 671 à 679; ou
- détient, directement ou indirectement, un droit de bénéficiaire de plus de 10 % dans une fiducie.

Personne des États-Unis. Le terme « personne des États-Unis » (*U.S. person*) est défini à l'alinéa 7701(a)(30) et comprend les sociétés de personnes, sociétés et fiducies américaines.



Certaines compagnies d'assurance étrangères qui établissent des contrats d'assurance à forte valeur de rachat ou des contrats de rente et qui choisissent d'être considérées comme des personnes des États-Unis aux fins fiscales fédérales, mais qui ne sont pas autorisées à exercer des activités aux États-Unis sont considérées comme des IFE aux fins du chapitre 4. En ce qui concerne la transmission de documents à un mandataire effectuant la retenue aux fins du chapitre 3 et du chapitre 4 toutefois, une telle compagnie d'assurance est autorisée à utiliser le formulaire W-9 pour attester son statut de personne des États-Unis. De même, une succursale étrangère d'une institution financière américaine (à l'exception d'une succursale exerçant ses activités à titre d'intermédiaire agréé) qui est considérée comme une IFE en vertu d'un AI applicable est autorisée à utiliser le formulaire W-9 pour attester son statut de personne des États-Unis aux fins du chapitre 3 et du chapitre 4.

Paiement assujéti à une retenue. Le terme « paiement assujéti à une retenue » est défini au paragraphe 1.1473-1(a) des Règlements. Pour connaître les exceptions applicables à la définition, consultez l'alinéa 1.1473-1(a)(4) des Règlements (certains paiements non financiers, par exemple).

Mandataire effectuant la retenue. Toute personne, des États-Unis ou de l'étranger, qui contrôle, perçoit, conserve, transfère ou verse un revenu FDAP de sources américaines assujéti à une retenue en vertu des chapitres 3 ou 4 est un mandataire effectuant la retenue. Le mandataire effectuant la retenue peut être une personne physique, une société, une société de personnes, une fiducie, une association ou une autre entité, y compris (sans s'y restreindre) un intermédiaire étranger, une société de personnes étrangère et les succursales américaines de certaines banques et compagnies d'assurance étrangères.

Specified U.S. person. A specified U.S. person is any U.S. person other than a person identified in Regulations section 1.1473-1(c).

Substantial U.S. owner. A substantial U.S. owner (as defined in Regulations section 1.1473-1(b)) means any specified U.S. person that:

- Owns, directly or indirectly, more than 10% (by vote or value) of the stock of any foreign corporation;
- Owns, directly or indirectly, more than 10% of the profits or capital interests in a foreign partnership;
- Is treated as an owner of any portion of a foreign trust under sections 671 through 679; or
- Holds, directly or indirectly, more than a 10% beneficial interest in a trust.

U.S. person. A U.S. person is defined in section 7701(a) (30) and includes domestic partnerships, corporations, and trusts.



Certain foreign insurance companies issuing annuities or cash value insurance contracts that elect to be treated as a U.S. person for federal tax purposes but are not licensed to do business in the United States are treated as FFIs for purposes of chapter 4. For purposes of providing a withholding agent with documentation for both chapter 3 and chapter 4 purposes, however, such an insurance company is permitted to use Form W-9 to certify its status as a U.S. person. Likewise, a foreign branch of a U.S. financial institution (other than a branch that operates as a qualified intermediary) that is treated as an FFI under an applicable IGA is permitted to use Form W-9 to certify its status as a U.S. person for chapter 3 and chapter 4 purposes.

Withholdable payment. A withholdable payment is defined in Regulations section 1.1473-1(a). For exceptions applicable to the definition of a withholdable payment, see Regulations section 1.1473-1(a)(4) (for example, certain nonfinancial payments).

Withholding agent. Any person, U.S. or foreign, that has control, receipt, custody, disposal, or payment of U.S. source FDAP income subject to chapter 3 or 4 withholding is a withholding agent. The withholding agent may be an individual, corporation, partnership, trust, association, or any other entity, including (but not limited to) any foreign intermediary, foreign partnership, and U.S. branches of certain foreign banks and insurance companies.

Aux fins de l'article 1446, le mandataire effectuant la retenue est la société de personnes exerçant les activités industrielles ou commerciales aux États-Unis. Dans le cas d'une société de personnes cotée en bourse, le mandataire effectuant la retenue peut être la société de personnes, un prête-nom détenant une participation au nom d'une personne étrangère, ou les deux. Voir les articles 1.1446-1 à 1.1446-6 des Règlements.

For purposes of section 1446, the withholding agent is the partnership conducting the trade or business in the United States. For a publicly traded partnership, the withholding agent may be the partnership, a nominee holding an interest on behalf of a foreign person, or both. See Regulations sections 1.1446-1 through 1.1446-6.

Instructions particulières

Partie I – Identification du bénéficiaire effectif

Ligne 1. Inscrivez votre nom. Si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire ou une succursale, n'inscrivez pas votre nom d'entreprise. Inscrivez plutôt le nom légal de votre propriétaire (ou, si vous êtes une succursale, de l'entité dont vous faites partie) (sans tenir compte d'aucune des entités assimilables à leur propriétaire, le cas échéant). Si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire qui est une entité hybride invoquant l'application d'une convention, voir la rubrique *Entités hybrides* des instructions particulières ci-après.

 *Si vous êtes un titulaire de compte présentant le formulaire à une IFE dans le seul but de déclarer votre statut de titulaire de compte et que vous ne recevez aucun paiement assujéti à une retenue ni somme déclarable (au sens du sous-alinéa 1.1441-1(e)(3)(vi) des Règlements), vous devez remplir la partie I en remplaçant toutes les mentions de « bénéficiaire effectif » par « titulaire de compte ».*

 *Pour l'application du chapitre 4, le titulaire de compte n'est pas nécessairement le titulaire au nom de qui le compte est enregistré. Pour déterminer si vous êtes le titulaire de compte, consultez les définitions plus haut ou, dans le cas d'un compte administré par une IFE visée par un AI de modèle 1 ou 2 relativement au compte, la définition figurant dans l'AI applicable. Si vous détenez un compte auprès d'une IFE et que vous n'êtes pas certain que la définition de titulaire de compte dans l'AI s'applique à vous, consultez l'IFE qui demande le formulaire.*

Ligne 2. Si vous êtes une société, inscrivez votre pays de constitution. Si vous êtes un autre type d'entité, inscrivez le pays selon la législation duquel vous êtes créé, constitué ou par la législation duquel vous êtes régi.

Ligne 3. Si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire recevant un paiement assujéti à une retenue, inscrivez votre nom à la ligne 3 si 1) vous vous êtes enregistré auprès de l'IRS et qu'un GIIN a été attribué en rapport avec le nom légal de l'entité assimilable à son propriétaire; 2) vous êtes une IFE déclarante de modèle 1 ou une IFE déclarante de modèle 2; et 3) vous n'êtes pas une entité hybride utilisant le formulaire pour invoquer des avantages découlant d'une convention.

 *Si vous n'êtes pas tenu d'indiquer le nom légal de l'entité assimilable à son propriétaire, vous pourriez vouloir aviser le mandataire effectuant la retenue que vous êtes une entité assimilable à son propriétaire recevant un paiement ou détenant un compte en indiquant le nom de l'entité assimilable à son propriétaire à la ligne 10. Pour déclarer une entité assimilable*

Specific Instructions

Part I – Identification of Beneficial Owner

Line 1. Enter your name. If you are a disregarded entity or branch, do not enter your business name. Instead, enter the legal name of your owner (or, if you are a branch, the entity that you form a part of) (looking through multiple disregarded entities if applicable). If you are a disregarded entity that is a hybrid entity filing a treaty claim, however, see *Hybrid entities* under *Special Instructions*, later.

 *If you are an account holder providing this form to an FFI solely for purposes of documenting yourself as an account holder and you are not receiving a withholdable payment or reportable amount (as defined in Regulations section 1.1441-1(e)(3)(vi)), you should complete Part I by substituting the references to “beneficial owner” with “account holder.”*

 *The named holder on the account is not necessarily the account holder for purposes of chapter 4. See Definitions, earlier, or, for an account maintained by an FFI covered by a Model 1 or Model 2 IGA with respect to the account, the definition of account holder in an applicable IGA to determine if you are the account holder. If you hold an account with an FFI and are unsure whether the definition of “account holder” under an IGA is applicable to your account, consult with the FFI requesting this form.*

Line 2. If you are a corporation, enter your country of incorporation. If you are another type of entity, enter the country under whose laws you are created, organized, or governed.

Line 3. If you are a disregarded entity receiving a withholdable payment, enter your name on line 3 if you: 1) have registered with the IRS and been assigned a GIIN associated with the legal name of the disregarded entity; 2) are a reporting Model 1 FFI or reporting Model 2 FFI; and 3) are not a hybrid entity using this form to claim treaty benefits.

 *If you are not required to provide the legal name of the disregarded entity, you may want to notify the withholding agent that you are a disregarded entity receiving a payment or maintaining an account by indicating the name of the disregarded entity on line 10. If you wish to report the name of a disregarded entity holding an account with the withholding agent*

à son propriétaire détenant un compte auprès du mandataire effectuant la retenue qui demande le formulaire, à titre indicatif seulement (c'est-à-dire que l'entité ne figure pas à la ligne 1 ou dans la partie II du formulaire), vous pouvez inscrire son nom à la ligne 3.

Ligne 4. Cochez la case applicable. En cochant une case, vous déclarez avoir droit au statut de la catégorie indiquée. Vous devez cocher la case qui correspond à votre catégorie (par exemple, société, société de personnes, fiducie, succession, etc.) en vertu des principes fiscaux américains (et non en vertu de la législation du pays signataire de la convention). Si vous présentez le formulaire W-8BEN-E à une IFE dans le seul but de déclarer, pour l'application du chapitre 4, votre statut de titulaire d'un compte administré par une IFE, vous n'avez pas à remplir la ligne 4.

Si vous êtes une société de personnes, une entité assimilable à son propriétaire, une fiducie passive ou une fiducie au profit du constituant recevant un paiement à l'égard duquel l'entité invoque des avantages découlant d'une convention, vous devez cocher la case « Société de personnes », « Entité assimilable à son propriétaire », « Fiducie passive » ou « Fiducie au profit du constituant ». Dans un tel cas, vous devez aussi cocher la case « Oui » pour indiquer que vous êtes une entité hybride invoquant l'application d'une convention. Vous ne pouvez cocher « non » que : 1) si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire, une société de personnes, une fiducie passive ou une fiducie au profit du constituant, que vous utilisez le formulaire dans le seul but de déclarer votre statut de titulaire d'un compte d'une IFE et que le formulaire n'est lié à aucun paiement assujéti à une retenue ni somme déclarable, ou 2) si vous utilisez le formulaire dans le seul but de déclarer votre statut de bénéficiaire participant pour l'application de l'article 6050W. Le cas échéant, vous n'êtes pas tenu de remplir la ligne 4, mais devez cocher « non » si vous décidez de le faire. Vous pouvez aussi utiliser le formulaire W-8IMY pour déclarer votre statut de titulaire d'un compte d'une IFE.



Seules les entités qui sont exonérées d'impôt en vertu de l'article 501(c) devraient cocher la case « Organisation exonérée d'impôt » à la ligne 4. Ces organisations devraient utiliser le formulaire W-8BEN-E seulement si elles invoquent une réduction du taux de retenue en vertu d'une convention fiscale ou l'application d'une autre exception au Code que celle prévue à l'article 501(c), ou si elles utilisent le formulaire dans le seul but de déclarer leur statut de titulaire d'un compte d'une IFE. Si vous êtes une fondation privée, vous devez toutefois cocher la case de fondation privée plutôt que la case d'organisation exonérée d'impôt.

Ligne 5. Cochez la case applicable pour établir votre statut aux fins du chapitre 4. Vous êtes tenu d'établir votre statut aux fins du chapitre 4 seulement si vous êtes le bénéficiaire d'un paiement assujéti à une retenue ou que vous déclarez le statut d'un compte financier que vous détenez auprès de l'IFE qui demande le formulaire. En cochant une case à cette ligne, vous déclarez avoir droit au statut de la catégorie en question dans votre pays de résidence.



Dans le cas de la plupart des statuts aux fins du chapitre 4, vous devez remplir une partie additionnelle du formulaire afin d'attester que vous répondez aux conditions pour avoir droit au statut indiqué à la ligne 5. Remplir les parties obligatoires du formulaire avant de le signer et de le transmettre au mandataire effectuant la retenue. Voir la rubrique Entités transmettant des attestations en vertu d'un AI applicable des instructions particulières ci-après.

requesting this form for only information purposes (that is, the disregarded entity is not reported on line 1 or in Part II of this form), you may enter the disregarded entity's name on line 3.

Line 4. Check the one box that applies. By checking a box, you are representing that you qualify for the classification indicated. You must check the box that represents your classification (for example, corporation, partnership, trust, estate, etc.) under U.S. tax principles (not under the law of a treaty country). If you are providing Form W-8BEN-E to an FFI solely for purposes of documenting yourself for chapter 4 purposes as an account holder of an account maintained by an FFI, you do not need to complete line 4.

If you are a partnership, disregarded entity, simple trust, or grantor trust receiving a payment for which treaty benefits are being claimed by such entity, you must check the "Partnership," "Disregarded entity," "Simple trust," or "Grantor trust" box. For such a case, you must also check the "yes" box to indicate that you are a hybrid entity making a treaty claim. You may only check the "no" box if (1) you are a disregarded entity, partnership, simple trust, or grantor trust and are using the form solely for purposes of documenting yourself as an account holder of an FFI and the form is not associated with a withholdable payment or a reportable amount or (2) you are using this form solely for purposes of documenting your status as a participating payee for purposes of section 6050W. In such cases, you are not required to complete line 4, but you may check the "no" box if you choose to complete line 4. You may also use Form W-8IMY to document yourself as an account holder of an FFI.



Only entities that are tax-exempt under section 501(c) should check the "Tax-exempt organization" box for purposes of line 4. Such organizations should use Form W-8BEN-E only if they are claiming a reduced rate of withholding under an income tax treaty or a Code exception other than section 501(c) or if they are using this form solely for purposes of documenting themselves as an account holder with an FFI. However, if you are a private foundation you should check "Private Foundation" instead of "Tax-exempt organization."

Line 5. Check the one box that applies to your chapter 4 status. You are only required to provide a chapter 4 status on this form if you are the payee of a withholdable payment or are documenting the status of a financial account you hold with an FFI requesting this form. By checking a box on this line, you are representing that you qualify for this classification in your country of residence.



For most of the chapter 4 statuses, you are required to complete an additional part of this form certifying that you meet the conditions of the status indicated on line 5. Complete the required portion of this form before signing and providing it to the withholding agent. See Entities Providing Certifications Under an Applicable IGA under Special Instructions, later.

IFE visées par un AI et entités liées

Une IFE déclarant en vertu d'un AI résidente, ou constituée selon la législation, d'une juridiction visée par un AI de modèle 1 devrait cocher «IFE déclarante de modèle 1». Une IFE déclarante résidente, ou constituée selon la législation, d'une juridiction visée par un AI de modèle 2 devrait cocher «IFE déclarante de modèle 2». Si vous êtes considéré comme une IFE réputée conforme enregistrée aux termes d'un AI applicable, vous devriez cocher «IFE non déclarante en vertu d'un AI», et non «IFE réputée conforme enregistrée», et indiquer votre GIIN.

En règle générale, si vous êtes considéré comme une IFE non déclarante en vertu d'un AI applicable, vous devez cocher la case correspondante même si vous répondez aux critères d'une IFE réputée conforme ou si vous êtes un bénéficiaire effectif exempté selon les règlements du chapitre 4. Dans ce cas, vous n'avez pas à cocher de case relativement à votre statut au regard des Règlements, mais vous devez indiquer votre GIIN à la ligne 9, s'il y a lieu. Si vous êtes une IFE documentée par le propriétaire qui est considérée comme une IFE non déclarante en vertu d'un AI applicable, vous devez cocher la case d'IFE documentée par le propriétaire et remplir la partie X.

Une IFE qui est liée à une IFE déclarante en vertu d'un AI et qui est considérée comme une IFE non participante dans son pays de résidence devrait cocher «IFE non participante» à la ligne 5.

Si vous êtes une IFE située dans un territoire visé par un AI en vigueur, ne cochez pas la case d'IFE participante, mais plutôt celle d'IFE déclarante de modèle 1 ou d'IFE déclarante de modèle 2, selon le cas. Pour voir la liste des territoires visés par un AI en vigueur, rendez-vous au www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx pour une liste des juridictions considérées comme ayant un AI en vigueur.

Organisations sans but lucratif visées par un AI

Ne cochez pas de case à la ligne 5 si vous êtes une entité sans but lucratif constituée et maintenue dans un territoire visé par un AI en vigueur, que vous êtes une EENF active au sens de l'annexe I de l'AI applicable et que vous présentez le formulaire à une IFE pour déclarer votre statut de titulaire de compte. Transmettez plutôt une attestation de votre statut en vertu de l'AI. Voir la rubrique *Entités transmettant des attestations en vertu d'un AI applicable* des instructions particulières ci-après.

Compte qui n'est pas un compte financier

Si vous remplissez le formulaire pour déclarer un compte détenu auprès d'une institution financière étrangère qui n'est pas un compte financier au sens de l'alinéa 1.1471-5(b)(2) des Règlements, cochez la case correspondante à la ligne 5.

Ligne 6. Inscrivez l'adresse de résidence permanente de l'entité identifiée à la ligne 1. Votre adresse de résidence permanente est l'adresse dans le pays dont vous soutenez être résident aux fins de l'impôt sur le revenu de ce pays. Si vous transmettez le formulaire W-8BEN-E pour invoquer une réduction du taux, ou une exemption de retenue, en vertu d'une convention fiscale, vous devez établir votre résidence de la manière prévue par la convention. N'indiquez pas l'adresse d'une institution financière

FFIs Covered by an IGA and Related Entities

A reporting IGA FFI resident in, or established under the laws of, a jurisdiction covered by a Model 1 IGA should check "Reporting Model 1 FFI." A reporting FFI resident in, or established under the laws of, a jurisdiction covered by a Model 2 IGA should check "Reporting Model 2 FFI." If you are treated as a registered deemed-compliant FFI under an applicable IGA, you should check "Nonreporting IGA FFI" rather than "registered deemed-compliant FFI" and provide your GIIN.

In general, if you are treated as a nonreporting IGA FFI under an applicable IGA, you should check "Nonreporting IGA FFI" even if you meet the qualifications for deemed-compliant status or are an exempt beneficial owner under the chapter 4 regulations. In such a case, you should not also check your applicable status under the regulations but should provide your GIIN on line 9, if applicable. If you are an owner-documented FFI that is treated as a nonreporting IGA FFI under an applicable IGA you must check "Owner-documented FFI" and complete Part X.

An FFI that is related to a reporting IGA FFI and that is treated as a nonparticipating FFI in its country of residence should check "Nonparticipating FFI" in line 5.

If you are an FFI in a jurisdiction treated as having an IGA in effect, you should not check "Participating FFI" but rather should check "Reporting Model 1 FFI" or "Reporting Model 2 FFI" as applicable. See www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx for a list of jurisdictions treated as having an IGA in effect.

Non-Profit Organizations Covered by an IGA

If you are a non-profit entity that is established and maintained in a jurisdiction treated as having an IGA in effect and you meet the definition of "active NFFE" under Annex I of the applicable IGA, you should not check a box on line 5 if you are providing this form to an FFI for purposes of documenting yourself as an account holder. Instead, you should provide a certification of your status under the IGA. See *Entities Providing Certifications Under an Applicable IGA under Special Instructions*, later.

Account That Is Not a Financial Account

If you are providing this form to document an account you hold with a foreign financial institution that is not a financial account under Regulations section 1.1471-5(b) (2), check the "Account that is not a financial account" box on line 5.

Line 6. Enter the permanent residence address of the entity identified in line 1. Your permanent residence address is the address in the country where you claim to be a resident for purposes of that country's income tax. If you are giving Form W-8BEN-E to claim a reduced rate of, or exemption from, withholding under an income tax treaty, you must determine residency in the manner required by the treaty. Do not show the address of a financial institution (unless you are a financial institution providing your own address), a post

(à moins que vous ne soyez une institution financière indiquant sa propre adresse), une case postale ou une adresse servant à des fins postales seulement, à moins que cette adresse ne soit la seule que vous utilisiez et qui figure dans les documents constitutifs de votre entité (votre adresse inscrite). Si vous n'êtes résident d'aucun pays aux fins fiscales, votre adresse de résidence permanente est celle de votre établissement principal.

Ligne 7. Inscrivez votre adresse postale seulement si elle est différente de l'adresse à la ligne 6.

Ligne 8. Inscrivez votre numéro d'identification d'employeur (EIN) américain. Un EIN est un numéro d'identification de contribuable (TIN) américain dans le cas des entités. Si vous n'avez pas d'EIN américain et que vous en avez besoin, demandez-en un à l'aide du formulaire SS-4 intitulé *Application for Employer Identification Number* (demande de numéro d'identification d'employeur).

L'associé d'une société de personnes exerçant des activités industrielles ou commerciales aux États-Unis se verra probablement attribuer un revenu imposable se rattachant effectivement à ces activités. Il doit produire une déclaration de revenus fédérale des États-Unis et avoir un TIN américain.

Vous devez fournir un TIN américain si :

- vous demandez une exemption de retenue en vertu du paragraphe 871(f) à l'égard de certaines rentes reçues dans le cadre de régimes admissibles, ou
- vous invoquez des avantages découlant d'une convention fiscale et n'avez pas indiqué de TIN étranger à la ligne 9b.

Cependant, il n'est pas nécessaire d'indiquer un TIN pour invoquer des avantages découlant d'une convention à l'égard des éléments de revenu suivants :

- dividendes et intérêts provenant d'actions et de titres de créance qui sont négociés activement;
- dividendes provenant d'un titre rachetable émis par une société d'investissement enregistrée en vertu de l'*Investment Company Act of 1940* (fonds commun de placement);
- dividendes, intérêts ou redevances provenant de parts conférant un droit de bénéficiaire dans une fiducie d'investissement à participation unitaire, qui sont (ou étaient au moment de l'émission) offertes au public et qui sont inscrites auprès de la SEC en vertu de la *Securities Act of 1933*; et
- revenus liés au prêt de l'un ou l'autre des titres susmentionnés.

Pour connaître les autres situations où vous devez fournir un TIN américain, voir le sous-alinéa 1.1441-1(e)(4)(vii) des Règlements.



Si vous avez besoin d'un EIN, nous vous incitons à en demander un en ligne au lieu de transmettre une version papier du formulaire SS-4. Pour en savoir davantage, visitez le site [IRS.gov/EIN](https://www.irs.gov/ein).

Ligne 9a. Si vous êtes une IFE participante, une IFE réputée conforme enregistrée (y compris une IFE parrainée au sens des règlements du Trésor), une IFE déclarante de modèle 1, une IFE déclarante de modèle 2, une EENF déclarant directement, un fiduciaire d'une IFE documentée par le fiduciaire qui est une personne étrangère présentant le formulaire pour l'IFE, ou une

office box, or an address used solely for mailing purposes unless it is the only address you use and it appears in your organizational documents (that is your registered address). If you do not have a tax residence in any country, the permanent residence address is where you maintain your principal office.

Line 7. Enter your mailing address only if it is different from the address on line 6.

Line 8. Enter your U.S. employer identification number (EIN). An EIN is a U.S. taxpayer identification number (TIN) for entities. If you do not have a U.S. EIN, apply for one on Form SS-4, Application for Employer Identification Number, if you are required to obtain a U.S. TIN.

A partner in a partnership conducting a trade or business in the United States will likely be allocated effectively connected taxable income. The partner is required to file a U.S. federal income tax return and must have a TIN.

You must provide a U.S. TIN if you are:

- Claiming an exemption from withholding under section 871(f) for certain annuities received under qualified plans, or
- Claiming benefits under an income tax treaty and have not provided a foreign TIN on line 9b.

However, a TIN is not required to be shown in order to claim treaty benefits on the following items of income:

- Dividends and interest from stocks and debt obligations that are actively traded;
- Dividends from any redeemable security issued by an investment company registered under the Investment Company Act of 1940 (mutual fund);
- Dividends, interest, or royalties from units of beneficial interest in a unit investment trust that are (or were upon issuance) publicly offered and are registered with the SEC under the Securities Act of 1933; and
- Income related to loans of any of the above securities.

See Regulations section 1.1441-1(e)(4)(vii) for other circumstances when you are required to provide a U.S. TIN



If you need an EIN, you are encouraged to apply for one online instead of submitting a paper Form SS-4. For more information, visit [IRS.gov/EIN](https://www.irs.gov/ein).

Line 9a. If you are a participating FFI, registered deemed-compliant FFI (including a sponsored FFI described in the Treasury regulations), reporting Model 1 FFI, reporting Model 2 FFI, direct reporting NFFE, trustee of a trustee-documented trust that is a foreign person providing this form for the trust, or sponsored direct reporting NFFE, you are required to enter your GIIN (with regard

EENF déclarant directement parrainée, vous devez inscrire votre GIIN (en ce qui concerne votre pays de résidence) à la ligne 9a. Si vous êtes un fiduciaire d'une IFE documentée par le fiduciaire qui est une personne étrangère, vous devez fournir le GIIN que vous avez reçu lorsque vous vous êtes enregistré comme IFE participante ou comme IFE déclarante de modèle 1. Toutefois, si votre succursale reçoit le paiement et doit être identifiée à la partie II, vous n'êtes pas tenu d'inscrire un GIIN à la ligne 9a. Inscrivez plutôt le GIIN de votre succursale (s'il y a lieu) à la ligne 13.

Vous devez indiquer votre GIIN à la ligne 9 si vous êtes une IFE non déclarante en vertu d'un AI qui est considérée comme une IFE réputée conforme enregistrée en vertu de : 1) l'annexe II d'un AI de modèle 2 applicable, ou 2) l'alinéa 1.1471-5(f)(1) des Règlements.



Si le processus pour vous enregistrer auprès de l'IRS à titre d'IFE participante, d'IFE réputée conforme enregistrée, (y compris d'IFE parrainée), d'IFE déclarante de modèle 1, d'IFE déclarante de modèle 2, d'EENF déclarant directement, d'EENF déclarant directement parrainée est en cours ou d'IFE non déclarante en vertu d'un AI, mais que vous n'avez pas encore reçu de GIIN, vous pouvez indiquer « applied for » à cette ligne. Cependant, la personne qui vous demande le formulaire doit recevoir et vérifier votre GIIN dans un délai de 90 jours.

Ligne 9b. Si vous transmettez le formulaire W-8BEN-E pour déclarer votre statut de titulaire d'un compte financier (au sens du paragraphe 1.1471-5(b) des Règlements) que vous détenez auprès d'un bureau américain d'une institution financière (y compris une succursale américaine d'une IFE) et que vous touchez un revenu de source américaine à déclarer dans le formulaire 1042-S accompagnant le formulaire W-8BEN-E, vous devez inscrire le TIN qui vous a été attribué par le pays dont vous êtes résident aux fins de l'impôt, indiqué à la ligne 6, sauf dans les cas suivants :

- aucun TIN ne vous a été attribué (y compris si le pays en question n'attribue pas de TIN);
- vous avez dûment indiqué à la ligne 4 que vous êtes un gouvernement, une banque centrale émettrice ou une organisation internationale, ou vous êtes résident d'une possession des États-Unis.

Si vous remplissez le formulaire pour déclarer un compte financier décrit plus haut, mais que vous n'entrez pas de TIN à la ligne 9b et que vous n'êtes pas un gouvernement, une banque centrale émettrice, une organisation internationale ou un résident d'une possession des États-Unis, vous devez remettre au mandataire effectuant la retenue une explication justifiant qu'aucun TIN ne vous a été attribué.

À cette fin, une explication est une déclaration attestant que vous n'êtes pas légalement tenu d'obtenir un TIN dans votre pays de résidence aux fins de l'impôt. L'explication peut être rédigée à la ligne 9b, dans les marges du formulaire, ou sur une feuille à part jointe au formulaire. Si vous la rédigez à la ligne 9b, vous pouvez indiquer simplement « aucune obligation légale ». N'écrivez pas « sans objet ».

Par ailleurs, si vous ne remplissez pas le formulaire pour déclarer un compte financier décrit plus haut, vous pouvez fournir à la ligne 9b le TIN qui vous a été attribué dans votre pays de résidence aux fins de l'impôt pour vous prévaloir d'avantages en vertu d'une convention fiscale (plutôt que d'inscrire un TIN américain à la ligne 6b, le cas échéant).

to your country of residence) on line 9a. If you are a trustee of a trustee-documented trust and you are a foreign person, you should provide the GIIN that you received when you registered as a participating FFI or reporting Model 1 FFI. If your branch is receiving the payment and is required to be identified in Part II, you are not required to provide a GIIN on line 9a. Instead, provide the GIIN of your branch (if applicable) on line 13.

You must provide your GIIN on line 9 if you are a nonreporting IGA FFI that is (1) treated as registered deemed-compliant under Annex II to an applicable Model 2 IGA or (2) a registered deemed-compliant FFI under Regulations section 1.1471-5(f)(1).



If you are in the process of registering with the IRS as a participating FFI, registered deemed-compliant FFI (including a sponsored FFI), reporting Model 1 FFI, reporting Model 2 FFI, direct reporting NFFE, sponsored direct reporting NFFE, or nonreporting IGA FFI but have not received a GIIN, you may complete this line by writing "applied for." However, the person requesting this form from you must receive and verify your GIIN within 90 days.

Line 9b. If you are providing this Form W-8BEN-E to document yourself as an account holder with respect to a financial account (as defined in Regulations section 1.1471-5(b)) that you hold at a U.S. office of a financial institution (including a U.S. branch of an FFI) and you receive U.S. source income reportable on Form 1042-S associated with this form, you **must** provide the TIN issued to you by the jurisdiction in which you are a tax resident identified on line 6 unless:

- You have not been issued a TIN (including if the jurisdiction does not issue TINs), or
- You properly identified yourself as a government, central bank of issue, or international organization on line 4, or you are a resident of a U.S. possession.

If you are providing this form to document a financial account described above but you do not enter a TIN on line 9b, and you are not a government, central bank of issue, international organization, or resident of a U.S. possession, you must provide the withholding agent with an explanation of why you have not been issued a TIN.

For this purpose, an explanation is a statement that you are not legally required to obtain a TIN in your jurisdiction of tax residence. The explanation may be written on line 9b, in the margins of the form, or on a separate attached statement associated with the form. If you are writing the explanation on line 9b, you may shorten it to "not legally required." Do not write "not applicable."

In addition, if you are not using this form to document a financial account described above, you may provide the TIN issued to you by your jurisdiction of tax residence on line 9b for purposes of claiming treaty benefits (rather than providing a U.S. TIN on line 6b, if required).



Les lignes 9a et 9b doivent contenir le GIIN ou le TIN étranger, selon le cas. Il pourrait être nécessaire de réduire la taille de police pour remplir le formulaire. Si le GIIN ou le TIN n'entre pas dans l'espace prévu, vous pouvez faire référence à un GIIN ou à un TIN qui est inscrit et clairement indiqué ailleurs dans le formulaire ou sur une feuille distincte, pourvu qu'il soit bien précisé que le GIIN ou le TIN est fourni pour la ligne 9a ou 9b, respectivement. Par exemple, il serait acceptable d'inscrire un GIIN à la main juste en dehors de la ligne 9a et de le lier à celle-ci par une flèche.

Ligne 10. Cette ligne peut être utilisée par vous ou par le mandataire effectuant la retenue auquel il est transmis afin de fournir des renseignements de référence pouvant aider le mandataire effectuant la retenue à documenter la situation du bénéficiaire effectif. Par exemple, les mandataires effectuant la retenue qui sont tenus d'associer le formulaire W-8BEN-E à un formulaire W-8IMY donné pourraient vouloir utiliser la ligne 10 pour l'inscription d'un numéro ou code de référence qui facilitera cette association. Vous pourriez aussi vouloir utiliser la ligne 10 pour inscrire le numéro de compte pour lequel vous transmettez le formulaire. Si vous êtes le propriétaire étranger unique d'une entité assimilable à son propriétaire vous pouvez utiliser la ligne 10 pour informer le mandataire effectuant la retenue que le compte sur lequel un paiement est versé ou crédité est détenu au nom de l'entité assimilable à son propriétaire (à moins que le nom de l'entité assimilable à son propriétaire ne doive être fourni à la ligne 3).

Vous pouvez également utiliser la ligne 10 pour identifier le revenu tiré d'un contrat à principal notionnel qui ne se rattache pas effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis.

Partie II – Entité assimilable à son propriétaire ou succursale recevant un paiement

Remplissez la partie II si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire, que vous avez votre propre GIIN et que vous recevez un paiement assujéti à une retenue, ou encore si vous êtes une succursale (y compris une succursale sans GIIN considérée comme une entité assimilable à son propriétaire) et que vous exercez vos activités dans un territoire autre que le pays de résidence indiqué à la ligne 2. Par exemple, supposons que la société ABC, qui est une IFE participante résidant dans le pays A, exerce ses activités par la voie d'une succursale dans le pays B (qui est un territoire visé par un AI de modèle 1) et que la succursale est considérée comme une IFE déclarante de modèle 1 aux termes de l'AI de modèle 1 du pays B. La société ABC ne doit pas inscrire son GIIN à la ligne 9, et la succursale du pays B doit remplir la partie II en s'identifiant à titre d'IFE déclarante en vertu d'un AI de modèle 1 et en fournissant son GIIN à la ligne 13. De plus, si la succursale du pays B recevant le paiement est une entité assimilable à son propriétaire, vous pourriez devoir inscrire son nom légal à la ligne 3.



Si l'entité assimilable à son propriétaire recevant un paiement assujéti à une retenue a son propre GIIN, vous devez remplir la partie II, que cette entreprise exerce ou non ses activités dans le même pays que le propriétaire unique nommé à la partie I.



Lines 9a and 9b should accommodate the GIIN or foreign TIN, as appropriate. You may need to use a smaller font when completing the form. If the GIIN or foreign TIN does not fit in the space provided, you may provide a GIIN or foreign TIN that is indicated and clearly identified somewhere else on the form, or on a separate attached sheet, as long as the GIIN or foreign TIN is clearly identified as being furnished with respect to line 9a or 9b, respectively. For example, a handwritten GIIN located just outside of line 9a with a corresponding arrow pointing to line 9a is a properly provided GIIN for this purpose.

Line 10. This line may be used by you or by the withholding agent or FFI to include any referencing information that is useful to the withholding agent to document the beneficial owner. For example, withholding agents who are required to associate the Form W-8BEN-E with a particular Form W-8IMY may want to use line 10 for a referencing number or code that will make the association clear. You may also want to use line 10 to include the number of the account for which you are providing the form. If you are a single owner of a disregarded entity you may use line 10 to inform the withholding agent that the account to which a payment is made or credited is held in the name of the disregarded entity (unless the name of the disregarded entity is required to be provided on line 3).

You may also use line 10 to identify income from a notional principal contract that is not effectively connected with the conduct of a trade or business in the United States.

Part II – Disregarded Entity or Branch Receiving Payment

Complete Part II for a disregarded entity that has its own GIIN and is receiving a withholdable payment, or for a branch (including a branch that is a disregarded entity that does not have a GIIN) operating in a jurisdiction other than the country of residence identified in line 2. For example, assume ABC Co., which is a participating FFI resident in Country A, operates through a branch in Country B (which is a Model 1 IGA jurisdiction) and the branch is treated as a reporting Model 1 FFI under the terms of the Country B Model 1 IGA. ABC Co. should not enter its GIIN on line 9, and the Country B branch should complete this Part II by identifying itself as a reporting Model 1 IGA FFI and providing its GIIN on line 13. If the Country B branch receiving the payment is a disregarded entity you may be required to provide its legal name on line 3.



If the disregarded entity receiving a withholdable payment has its own GIIN, Part II should be completed regardless of whether it is in the same country as the single owner identified in Part I.

Si plusieurs succursales ou entités assimilables à leur propriétaire reçoivent des paiements du même mandataire effectuant la retenue et que l'information de la partie I est la même pour chacune, le mandataire peut accepter un seul formulaire W-8BEN-E, accompagné d'une annexe comprenant toute l'information de la partie II pour chaque succursale ou entité, plutôt qu'un formulaire distinct pour chaque succursale ou entité recevant les paiements et une répartition des paiements versés à chacune.

Ligne 11. Cochez la case applicable. Si aucune case ne s'applique à l'entité assimilable à son propriétaire, vous n'avez pas à remplir cette partie. Si vous cochez la case d'IFE déclarante de modèle 1, d'IFE déclarante de modèle 2 ou d'IFE participante, vous devez remplir la ligne 13 (voir les instructions ci-dessous). Si vous êtes une succursale d'une IFE déclarante en vertu d'un AI qui ne peut répondre aux exigences d'un AI applicable ou des règlements pris en vertu du chapitre 4 (une entité liée), vous devez cocher la case de succursale considérée comme une IFE non participante.

Ligne 12. Inscrire l'adresse de la succursale ou de l'entité assimilable à son propriétaire.

Ligne 13. Si vous êtes une IFE déclarante de modèle 1, une IFE déclarante de modèle 2 ou une IFE participante, vous devez inscrire à la ligne 13 le GIIN de votre succursale recevant le paiement. Si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire ayant rempli la ligne 3 de la partie I du formulaire et que vous recevez des paiements rattachés à ce formulaire, inscrivez votre GIIN. N'inscrivez pas votre GIIN à la ligne 9. Si vous êtes une succursale américaine, inscrivez un GIIN applicable à toute autre succursale de l'IFE (y compris dans son pays de résidence).



Si vous êtes en processus d'enregistrement pour votre succursale auprès de l'IRS, mais que vous n'avez pas encore reçu de GIIN, vous pouvez indiquer « applied for » à cette ligne. Cependant, la personne qui vous demande le formulaire doit recevoir et vérifier votre GIIN dans un délai de 90 jours.

Partie III – Demande d'avantages découlant d'une convention fiscale

Ligne 14a. Si vous invoquez une réduction du taux, ou une exemption, de retenue en vertu d'une convention fiscale vous devez inscrire le pays dont vous êtes résident aux fins de la convention fiscale et cocher la case pour attester que vous êtes résident de ce pays.

Ligne 14b. Si vous invoquez une réduction du taux, ou une exemption, de retenue en vertu d'une convention fiscale, vous devez cocher la case attestant que vous :

- tirez un élément de revenu pour lequel l'avantage découlant d'une convention est invoqué, et
- rencontrez aux exigences des dispositions de la convention relatives aux restrictions apportées aux avantages, le cas échéant.

Un élément de revenu peut être tiré par l'entité qui le reçoit ou par les détenteurs d'une participation dans l'entité, et, dans certaines circonstances, par les deux. Un élément de revenu versé à une entité est considéré comme étant tiré par l'entité

If you have multiple branches/disregarded entities receiving payments from the same withholding agent and the information in Part I is the same for each branch/ disregarded entity that will receive payments, a withholding agent may accept a single Form W-8BEN-E from you with a schedule attached that includes all of the Part II information for each branch/disregarded entity rather than separate Forms W-8BEN-E to identify each branch/disregarded entity receiving payments associated with the form and an allocation of the payment to each branch/disregarded entity.

Line 11. Check the one box that applies. If no box applies to the disregarded entity, you do not need to complete this part. If you check reporting Model 1 FFI, reporting Model 2 FFI, or participating FFI, you must complete line 13 (see below). If your branch is a branch of a reporting IGA FFI that cannot comply with the requirements of an applicable IGA or the regulations under chapter 4 (a related entity), you must check «Branch treated as nonparticipating FFI.

Line 12. Enter the address of the branch or disregarded entity.

Line 13. If you are a reporting Model 1 FFI, reporting Model 2 FFI, or participating FFI, you must enter the GIIN on line 13 of your branch that receives the payment. If you are a disregarded entity that completed Part I, line 3 of this form and are receiving payments associated with this form, enter your GIIN. Do not enter your GIIN on line 9. If you are a U.S. branch, enter a GIIN applicable to any other branch of the FFI (including in its residence country).



If you are in the process of registering your branch with the IRS but have not received a GIIN, you may complete this line by writing "applied for." However, the person requesting this form from you must receive and verify your GIIN within 90 days.

Part III – Claim of Tax Treaty Benefits

Line 14a. If you are claiming a reduced rate of, or exemption from, withholding under an income tax treaty you must enter the country where you are a resident for income tax treaty purposes and check the box to certify that you are a resident of that country.

Line 14b. If you are claiming a reduced rate of, or exemption from, withholding under an income tax treaty you must check the box to certify that you:

- Derive the item of income for which the treaty benefit is claimed, and
- Meet the limitation on benefits provision contained in the treaty, if any.

An item of income may be derived by either the entity receiving the item of income or by the interest holders in the entity or, in certain circumstances, both. An item of income paid to an entity is considered to be derived by the entity only if the entity is not fiscally

seulement si l'entité n'est pas transparente sur le plan financier selon la législation de la juridiction de l'entité à l'égard de l'élément de revenu. Un élément de revenu versé à une entité doit être considéré comme étant tiré par le détenteur d'une participation dans l'entité seulement si :

- le détenteur d'une participation n'est pas transparent sur le plan financier dans sa juridiction à l'égard de l'élément de revenu, et
- l'entité est considérée comme étant transparente sur le plan financier relativement à l'élément de revenu en vertu de la législation de la juridiction du détenteur d'une participation. Un élément de revenu versé directement à un type d'entité expressément identifié dans une convention comme résident d'une juridiction ayant conclu une convention est considéré comme étant tiré par un résident de la juridiction en question.

Dispositions de restriction des avantages dans une convention fiscale. Si vous résidez dans un pays qui a conclu une convention fiscale avec les États-Unis et que celle-ci contient un article de restriction des avantages, vous devez cocher l'une des cases de la ligne 14b. Il faut que l'article en question contienne effectivement une disposition qui correspond à la case au titre de laquelle vous demanderiez les avantages. Il est possible qu'une convention ne contienne pas tous les critères pour lesquels une case est fournie. Par exemple, si vous ne résidez pas dans un pays membre de l'UE, de l'EEE ou de l'ALENA, vous ne pourrez généralement pas cocher la case de société qui satisfait aux règles sur les avantages dérivés. Par ailleurs, les exigences associées à chacun des critères énumérés ci-dessous peuvent différer d'une convention à l'autre. Vous devez donc vérifier ces exigences dans l'article de restriction des avantages de votre convention. Habituellement, il suffit de cocher une seule case pour demander une exonération en vertu d'une convention, même si plusieurs peuvent s'appliquer à l'élément de revenu visé.

Chaque critère est résumé ci-dessous pour votre commodité générale. Toutefois, vous ne pouvez pas vous fier à ces descriptions pour déterminer avec certitude que vous répondez à un critère. Vous devez plutôt lire l'article de restriction des avantages de votre convention pour savoir quelles sont les exigences particulières associées aux critères. Pour connaître les principaux critères applicables à la réclamation d'avantages en vertu d'une convention, consultez le tableau 4, Limitation on Benefits, au [IRS.gov/Individuals/International-Taxpayers/Tax-Treaty-Tables](https://www.irs.gov/Individuals/International-Taxpayers/Tax-Treaty-Tables).

- Gouvernement – L'entité répond à ce critère si elle est l'État ayant conclu la convention, une subdivision politique de celui-ci ou une autorité locale.
- Fonds ou fiducie de pension exonérés d'impôt – Ce critère exige généralement que plus de la moitié des bénéficiaires ou des participants soient des résidents du pays de résidence du fonds ou de la fiducie.
- Autre organisation exonérée d'impôt – Ce critère exige généralement que plus de la moitié des bénéficiaires, des membres ou des participants de l'organisation religieuse, caritative, scientifique, artistique, culturelle ou d'enseignement soient des résidents du pays de résidence de l'organisation.

transparent under the laws of the entity's jurisdiction with respect to the item of income. An item of income paid to an entity shall be considered to be derived by the interest holder in the entity only if:

- The interest holder is not fiscally transparent in its jurisdiction with respect to the item of income, and
- The entity is considered to be fiscally transparent under the laws of the interest holder's jurisdiction with respect to the item of income. An item of income paid directly to a type of entity specifically identified in a treaty as a resident of a treaty jurisdiction is treated as derived by a resident of that treaty jurisdiction.

Limitation on benefits treaty provisions. If you are a resident of a foreign country that has entered into an income tax treaty with the United States that contains a limitation on benefits (LOB) article, you must complete one of the checkboxes in line 14b. You may only check a box if the limitation on benefits article in that treaty includes a provision that corresponds to the checkbox on which you are relying to claim treaty benefits. A particular treaty might not include every type of test for which a checkbox is provided. For example, "Company that meets the derivative benefits test" is generally not available to a company resident in a treaty country that is not a member of the EU, EEA, or NAFTA. In addition, each treaty LOB article that contains a specific test listed below may have particular requirements that must be met that differ from the requirements in another treaty with regard to the same test. Accordingly, you must check the relevant treaty LOB article for the particular requirements associated with each test. In general, only one LOB checkbox is required to claim a treaty exemption even if more than one checkbox would suffice to claim the benefits of the treaty for that item of income.

Each of the tests is summarized below for your general convenience but may not be relied upon for making a final determination that you meet an LOB test. Rather you must check the text of the LOB article itself to determine which tests are available under that treaty and the particular requirements of those tests. See Table 4, Limitation on Benefits, at [IRS.gov/Individuals/International-Taxpayers/Tax-Treaty-Tables](https://www.irs.gov/Individuals/International-Taxpayers/Tax-Treaty-Tables), for a summary of the major tests within the Limitation on Benefits article that are relevant for documenting any entity's claim for treaty benefits.

- Government—this test is met if the entity is the Contracting State, political subdivision, or local authority.
- Tax-exempt pension trust or pension fund—this test generally requires that more than half the beneficiaries or participants in the trust or fund be residents of the country of residence of the trust or fund itself.
- Other tax-exempt organization—this test generally requires that more than half the beneficiaries, members, or participants of religious, charitable, scientific, artistic, cultural, or educational organizations be residents of the country of residence of the organization.

- Société cotée en bourse – Ce critère exige généralement que la principale catégorie d'actions de la société soit principalement et régulièrement négociée sur une bourse reconnue située dans son pays de résidence. Cela dit, certaines conventions permettent que les actions soient négociées aux États-Unis ou dans le pays signataire de la convention, voire dans un pays tiers si le siège de la direction est situé dans le pays de résidence.
 - Filiale d'une société cotée en bourse – Ce critère exige généralement que plus de 50 % des droits de vote et de la valeur des actions de la société soient détenus, directement ou indirectement, par un maximum de cinq sociétés cotées en bourse qui répondent elles-mêmes au critère de société cotée en bourse, et que chacune des entreprises de la chaîne de propriété soit un résident des États-Unis ou du pays de résidence de la filiale.
 - Société qui satisfait aux règles de propriété et d'érosion de l'assiette fiscale – Ce critère exige généralement que plus de 50 % des droits de vote et de la valeur des actions de la société soient détenus, directement ou indirectement, par des particuliers, des gouvernements, des entités exonérées d'impôt ou des sociétés cotées en bourse qui sont des résidents du même pays que la société, pourvu que chacune des entreprises de la chaîne de propriété soit un résident du même pays de résidence et que moins de 50 % du revenu brut de l'entreprise soit, directement ou indirectement, versé ou dû à des personnes qui ne sont pas des actionnaires répondant à la règle de propriété.
 - Société qui satisfait aux règles sur les avantages dérivés – Ce critère ne se trouve généralement que dans les conventions signées par un pays membre de l'UE, de l'EEE ou de l'ALENA. Il peut s'appliquer à tous les avantages ou seulement à certains éléments de revenu (intérêts, dividendes et redevances). En règle générale, il exige que plus de 95 % des droits de vote et de la valeur des actions de la société soient détenus, directement ou indirectement, par au plus sept bénéficiaires équivalents (propriétaires véritables qui résident dans un pays membre de l'UE, de l'EEE ou de l'ALENA et qui ont tous droit aux mêmes avantages en vertu de leur convention avec les États-Unis, conformément à l'une des règles de propriété [à l'exception de celle relative à l'actionariat et à l'érosion de l'assiette fiscale] incluses dans l'article de restriction des avantages de celle-ci). Ce critère exige aussi que moins de 50 % du revenu brut de la société soit, directement ou indirectement, versé ou dû à des personnes qui ne sont pas des bénéficiaires équivalents.
 - Société dont un élément de revenu satisfait à la règle d'exploitation active d'un commerce ou d'une entreprise – Ce critère exige généralement que la société exploite activement un commerce ou une entreprise dans son pays de résidence, que ses activités dans ce pays soient substantielles par rapport à celles qu'elle exerce aux États-Unis (si le payeur est une partie liée) et que l'élément de revenu soit tiré, directement ou indirectement, du commerce ou de l'entreprise en question.
 - Décision discrétionnaire favorable reçue – Ce critère exige que l'autorité américaine compétente accorde à la société le droit de demander les avantages même si elle ne répond à aucun critère de l'article de restriction des avantages de la convention applicable. À moins que la convention ou une explication
- Publicly-traded corporation—this test generally requires the corporation's principal class of shares to be primarily and regularly traded on a recognized stock exchange in its country of residence, while other treaties may permit trading in either the United States or the treaty country, or in certain third countries if the primary place of management is the country of residence.
 - Subsidiary of publicly-traded corporation—this test generally requires that more than 50% of the vote and value of the company's shares be owned, directly or indirectly, by five or fewer companies that are publicly-traded corporations and that themselves meet the publicly-traded corporation test, as long as all companies in the chain of ownership are resident in either the United States or the same country of residence as the subsidiary.
 - Company that meets the ownership and base erosion test—this test generally requires that more than 50% of the vote and value of the company's shares be owned, directly or indirectly, by individuals, governments, tax-exempt entities, and publicly-traded corporations resident in the same country as the company, as long as all companies in the chain of ownership are resident in the same country of residence, and less than 50% of the company's gross income is accrued or paid, directly or indirectly, to persons who would not be good shareholders for purposes of the ownership test.
 - Company that meets the derivative benefits test—this test is generally limited to NAFTA, EU, and EEA country treaties, and may apply to all benefits or only to certain items of income (interest, dividends, and royalties). It generally requires that more than 95% of the aggregate vote and value of the company's shares be owned, directly or indirectly, by seven or fewer equivalent beneficiaries (ultimate owners who are resident in an EU, EEA, or NAFTA country and are entitled to identical benefits under their own treaty with the United States under one of the ownership tests included within the LOB article (other than the stock ownership and base erosion test)). In addition, this test requires that less than 50% of the company's gross income be paid or accrued, directly or indirectly, to persons who would not be equivalent beneficiaries.
 - Company with an item of income that meets the active trade or business test—this test generally requires that the company be engaged in an active trade or business in its country of residence, that its activities in that country be substantial in relation to its U.S. activities, if the payer is a related party, and the income be derived in connection to or incidental to that trade or business.
 - Favorable discretionary determination received—this test requires that the company obtain a favorable determination granting benefits from the U.S. competent authority that, despite the company's failure to meet a specific objective LOB test in the applicable treaty, it may nonetheless claim the requested

Numéro de catalogue 59691Z / Cat. No. 59691Z

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL: ORIGINAL SUCCURSALE: COPIE CLIENT: COPIE / HEAD OFFICE: ORIGINAL BRANCH: COPY CLIENT: COPY

technique prévoit expressément le contraire, vous ne pouvez pas réclamer d'avantages discrétionnaires pendant que votre demande de décision discrétionnaire est en instance.

- Autre – Cette case est fournie pour les critères qui ne figurent pas ci-dessus (comme un critère concernant le siège social). Indiquez le critère auquel vous vous fiez, ou inscrivez « S.O. » si votre convention n'a pas d'article de restriction des avantages. Par exemple, si vous êtes satisfaites au critère relatif au siège social de la convention fiscale conclue entre les Pays-Bas et les États-Unis, vous devez écrire « critère relatif au siège social, paragraphe 26(5) » dans l'espace prévu.

Si une entité invoque des avantages découlant d'une convention pour son propre compte, elle devrait remplir le formulaire W-8BEN-E. Si un détenteur d'une participation dans une entité qui est considérée comme étant transparente sur le plan financier dans la juridiction du détenteur d'une participation invoque un avantage découlant d'une convention, il devrait remplir le formulaire W-8BEN (s'il s'agit d'une personne physique) ou le formulaire W-8BEN-E (s'il s'agit d'une entité) pour son propre compte à titre de résident aux fins de la convention appropriée, et l'entité transparente sur le plan financier devrait joindre le formulaire W-8BEN ou le formulaire W-8BEN-E du détenteur d'une participation à un formulaire W-8IMY rempli par l'entité transparente sur le plan financier (voir la rubrique *Entités hybrides* des instructions particulières ci-après).



Une convention fiscale ne peut pas s'appliquer pour réduire le montant de quelque impôt à l'égard d'un élément de revenu reçu par une entité qui est considérée comme une société américaine aux fins fiscales américaines. Ainsi, ni la société américaine ni ses actionnaires n'ont le droit de se prévaloir d'une réduction d'impôt sur le revenu américain à l'égard d'un élément de revenu reçu de sources américaines par la société.



Si vous êtes une entité qui tire le revenu à titre de résidente d'un pays signataire d'une convention, vous pouvez cocher cette case si la convention fiscale applicable ne contient aucune disposition relative aux « restrictions apportées aux avantages ».

Ligne 14c. Si vous êtes une société étrangère invoquant des avantages découlant d'une convention fiscale qui est entrée en vigueur avant le 1^{er} janvier 1987 (et qui n'a pas été renégociée) à l'égard de (1) dividendes de sources américaines vous étant versés par une autre société étrangère ou (2) d'intérêts de sources américaines vous étant versés par une activité industrielle ou commerciale exercée aux États-Unis par une autre société étrangère, vous devez généralement être un « résident admissible » d'un pays signataire d'une convention. Voir l'article 884 pour la définition d'intérêts versés par une activité industrielle ou commerciale exercée aux États-Unis par une société étrangère (« intérêts de succursale ») et les autres règles applicables.

En règle générale, une société étrangère est un résident admissible d'un pays dans l'un ou l'autre des cas suivants.

- Elle satisfait à un critère de propriété de 50 % et d'érosion de la base d'imposition.
- Ses actions font principalement et régulièrement l'objet de transactions sur un marché boursier réglementé dans son pays de résidence ou aux États-Unis.

benefits. Unless a treaty or technical explanation specifically provides otherwise, you may not claim discretionary benefits while your claim for discretionary benefits is pending.

- Other—for other LOB tests that are not listed above (for example, a headquarters test). Identify the other test relied upon, or enter N/A if the treaty has no LOB article. For example, if you meet the headquarters test under the United States-Netherlands income tax treaty, you should write "Headquarters test, Article 26(5)" in the space provided.

If an entity is claiming treaty benefits on its own behalf, it should complete Form W-8BEN-E. If an interest holder in an entity that is considered fiscally transparent in the interest holder's jurisdiction is claiming a treaty benefit, the interest holder should complete Form W-8BEN (if an individual) or Form W-8BEN-E (if an entity) on its own behalf as the appropriate treaty resident, and the fiscally transparent entity should associate the interest holder's Form W-8BEN or Form W-8BEN-E with a Form W-8IMY completed by the fiscally transparent entity (see *Hybrid entities* under *Special Instructions*, later).



An income tax treaty may not apply to reduce the amount of any tax on an item of income received by an entity that is treated as a domestic corporation for U.S. tax purposes. Therefore, neither the domestic corporation nor its shareholders are entitled to the benefits of a reduction of U.S. income tax on an item of income received from U.S. sources by the corporation.



If you are an entity that derives the income as a resident of a treaty country, you may check this box if the applicable income tax treaty does not contain a "limitation on benefits" provision.

Ligne 14c. If you are a foreign corporation claiming treaty benefits under an income tax treaty that entered into force before January 1, 1987 (and has not been renegotiated) on (1) U.S. source dividends paid to you by another foreign corporation or (2) U.S. source interest paid to you by a U.S. trade or business of another foreign corporation, you must generally be a "qualified resident" of a treaty country. See section 884 for the definition of interest paid by a U.S. trade or business of a foreign corporation ("branch interest") and other applicable rules.

In general, a foreign corporation is a qualified resident of a country if any of the following apply.

- It meets a 50% ownership and base erosion test.
- It is primarily and regularly traded on an established securities market in its country of residence or the United States.

- Elle exerce activement des activités industrielles ou commerciales dans son pays de résidence.
- Elle obtient une décision de l'IRS confirmant qu'elle est un résident admissible. Voir l'article 1.884-5 des Règlements pour les conditions devant être remplies pour satisfaire à chacun de ces critères.



Si vous invoquez des avantages découlant d'une convention fiscale entrée en vigueur après le 31 décembre 1986, ne cochez pas la case 14c. Cochez plutôt la case 14b.

Ligne 15. La ligne 15 ne doit être utilisée que si vous invoquez des avantages découlant d'une convention qui exigent que vous remplissiez des conditions qui ne sont pas visées par les déclarations que vous faites à la ligne 14 (ou ailleurs dans le formulaire). Cette ligne ne s'applique généralement pas aux avantages découlant d'une convention invoqués en vertu d'un article relatif aux intérêts ou aux dividendes (à l'exception des dividendes assujettis à un taux préférentiel fondé sur la propriété) ou à un autre élément de revenu, à moins que cet article n'exige des déclarations supplémentaires. Par exemple, certaines conventions accordent un taux nul sur les dividendes de certains résidents admissibles, sous réserve du respect d'exigences supplémentaires, notamment en ce qui concerne le pourcentage et la période de propriété, et pourvu que le résident satisfasse à une combinaison de critères établis dans un article de restriction des avantages applicable. Vous devez indiquer l'article pertinent de la convention ainsi que l'alinéa ou le sous-alinéa, selon le cas. Vous devez également inscrire les exigences de l'article que vous remplissez.

Voici des exemples de personnes qui devraient remplir cette ligne :

- Organisations exonérées invoquant des avantages découlant d'une convention en vertu des dispositions relatives aux organisations exonérées des conventions conclues avec le Canada, le Mexique, l'Allemagne et les Pays-Bas.
- Sociétés étrangères invoquant un taux préférentiel applicable aux dividendes en fonction de la détention d'un pourcentage donné des actions de l'entité versant le dividende et détenant les actions pour une période donnée. Ces personnes doivent indiquer le pourcentage d'actions détenues et la période durant laquelle elles les ont détenues. Par exemple, en vertu de la convention conclue entre l'Italie et les États-Unis, pour demander le taux de 5 % sur les dividendes, la société italienne doit posséder au moins 25 % des actions avec droit de vote pendant 12 mois.

En outre, si par exemple vous êtes admissible à un taux nul sur les paiements de dividendes en vertu du paragraphe 10(3) de la convention entre l'Allemagne et les États-Unis, vous devez inscrire dans les espaces fournis à la ligne 15 « paragraphe 10(3) », « 0 » et « dividendes » pour demander ce taux. Là où on vous demande une explication, vous pouvez écrire que vous êtes le bénéficiaire effectif des dividendes, que vous êtes un résident de l'Allemagne, que vous avez détenu en propriété directe des actions représentant 80 % ou plus des droits de vote de la société qui verse les dividendes pendant la période de 12 mois qui a précédé la date à laquelle le droit aux dividendes a été établi, et que vous remplissez les conditions relatives aux dividendes des sous-alinéas 28(2)(f)(aa) et (bb) et du paragraphe 28(4) de la convention.

- It carries on an active trade or business in its country of residence.
- It gets a ruling from the IRS that it is a qualified resident. See Regulations section 1.884-5 for the requirements that must be met to satisfy each of these tests.



If you are claiming treaty benefits under an income tax treaty entered into force after December 31, 1986, do not check box 14c. Instead, check box 14b.

Line 15. Line 15 must be used only if you are claiming treaty benefits that require that you meet conditions not covered by the representations you make in line 14 (or other certifications on the form). This line is generally not applicable to claiming treaty benefits under an interest or dividends (other than dividends subject to a preferential rate based on ownership) article of a treaty or other income article, unless such article requires additional representations. For example, certain treaties allow for a zero rate on dividends for certain qualified residents provided that additional requirements are met, such as ownership percentage, ownership period, and that the resident meet a combination of tests under an applicable LOB article. You should indicate the specific treaty article and paragraph or subparagraph, as applicable. You should also use this space to set out the requirements you meet under the identified treaty article.

The following are examples of persons who should complete this line:

- Exempt organizations claiming treaty benefits under the exempt organization articles of the treaties with Canada, Mexico, Germany, and the Netherlands.
- Foreign corporations that are claiming a preferential rate applicable to dividends based on ownership of a specific percentage of stock in the entity paying the dividend and owning the stock for a specified period of time. Such persons should provide the percentage of ownership and the period of time they owned the stock. For example, under the United States-Italy treaty, to claim the 5% dividend rate, the Italian corporation must own 25% of the voting stock for a 12-month period.

In addition, for example, if you qualify for and are claiming a zero rate on dividend payments under Article 10(3) of the United States-Germany income tax treaty, you should fill out line 15 with "Article 10(3)," "0," and "dividends" in the spaces provided. In the space provided for an explanation, you may write that you are the beneficial owner of the dividends, you are a resident of Germany, you have directly owned shares representing 80% or more of the voting power of the company paying the dividends for the 12-month period ending on the date the entitlement to the dividend is determined, and that you satisfy the conditions of Article 28(2)(f)(aa) and (bb) and Article 28(4) of the treaty with respect to the dividends.

- Personnes invoquant des avantages découlant d'une convention à l'égard de redevances si la convention prévoit divers taux de retenue pour des types de redevances différents.
- Personnes invoquant des avantages découlant d'une convention à l'égard d'intérêts (autres que le taux généralement applicable). Par exemple, selon le paragraphe 11(2) de la convention entre l'Australie et les États-Unis, le taux généralement applicable aux intérêts est de 10%. Cependant, il est possible d'obtenir une exonération de retenue sur les intérêts si les conditions particulières du paragraphe 11(3) sont remplies.

Parties IV à XXVIII – Attestation du statut aux fins du chapitre 4

Vous devriez remplir une seule des parties IV à XXVIII afin d'attester votre statut aux fins du chapitre 4 (si requis). Vous n'êtes pas tenu de produire une attestation de votre statut aux fins du chapitre 4 si vous n'êtes pas le bénéficiaire d'un paiement assujéti à une retenue ou que vous ne détenez pas de compte auprès de l'IFE qui demande le formulaire. Repérez la partie que vous devriez remplir (le cas échéant) en fonction de la case que vous avez cochée à la ligne 5. Une entité qui choisit la case « IFE non participante », « IFE participante », « IFE réputée conforme enregistrée » (sauf une IFE parrainée), « IFE déclarante de modèle 1 », « IFE déclarante de modèle 2 » ou « EENF déclarant directement » (à l'exception d'une EENF déclarant directement parrainée) à la ligne 5 n'est pas tenue de remplir l'une ou l'autre des attestations des parties IV à XXVIII.

AI. Au lieu des attestations contenues aux parties IV à XXVIII du formulaire W-8BEN-E, dans certains cas, vous pourrez demander des attestations de remplacement à un mandataire effectuant la retenue. Voir la rubrique *Entités transmettant des attestations en vertu d'un AI applicable* des instructions particulières ci-après.

Partie IV – IFE parrainée

Ligne 16. Si vous êtes une IFE parrainée au sens de la division 1.1471-5(f)(1)(i)(F) des Règlements, inscrivez le nom de l'entité parrain qui a accepté d'exécuter les obligations de diligence raisonnable, de déclaration et de retenue (selon le cas) pour le compte de l'IFE parrainée identifiée à la ligne 1. Vous devez fournir votre GIIN à la ligne 9a.

Ligne 17. Vous devez cocher la case applicable pour attester que vous êtes soit une entité d'investissement parrainée, soit une société étrangère contrôlée parrainée (*sponsored controlled foreign corporation* au sens du paragraphe 957(a)) et que vous répondez à toutes les autres exigences applicables pour avoir droit à ce statut.

Partie V – Banque locale non assujéti à l'enregistrement réputée conforme certifiée

Ligne 18. Si vous êtes une banque locale non assujéti à l'enregistrement, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut de banque réputée conforme certifiée.

Partie VI – IFE réputée conforme certifiée dont tous les comptes sont des comptes de faible valeur

Ligne 19. Si vous êtes une IFE réputée conforme certifiée dont tous les comptes sont des comptes de faible valeur, vous devez cocher

- Persons claiming treaty benefits on royalties if the treaty contains different withholding rates for different types of royalties.
- Persons claiming treaty benefits on interest other than the generally applicable rate. For example, under the United States-Australia treaty, the generally applicable interest rate is 10% under Article 11(2). However, interest may be exempt from withholding if the specific conditions under Article 11(3) are met.

Parts IV Through XXVIII – Certification of Chapter 4 Status

You should complete only one part of Parts IV through XXVIII certifying to your chapter 4 status (if required). You are not required to complete a chapter 4 status certification if you are not the payee of withholdable payment or you do not hold an account with an FFI requesting this form. Identify which part (if any) you should complete by reference to the box you checked on line 5. An entity that selects nonparticipating FFI, participating FFI, registered deemed-compliant FFI (other than a sponsored FFI), reporting Model 1 FFI, reporting Model 2 FFI, or direct reporting NFFE (other than a sponsored direct reporting NFFE) on line 5 is not required to complete any of the certifications in Parts IV through XXVIII.

IGA. In lieu of the certifications contained in Parts IV through XXVIII of Form W-8BEN-E, in certain cases you may provide an alternate certification to a withholding agent. See *Entities Providing Certifications Under an Applicable IGA under Special Instructions*, later.

Part IV – Sponsored FFI

Line 16. If you are a sponsored FFI described in Regulations section 1.1471-5(f)(1)(i)(F), enter the name of the sponsoring entity that has agreed to fulfill the due diligence, reporting, and withholding obligations (as applicable) on behalf of the sponsored FFI identified in line 1. You must provide your GIIN on line 9.

Line 17. You must check the applicable box to certify that you are either a sponsored investment entity or sponsored controlled foreign corporation (within the meaning of section 957(a)) and that you satisfy the other relevant requirements for this status.

Part V – Certified Deemed-Compliant Nonregistering Local Bank

Line 18. If you are a certified deemed-compliant nonregistering local bank, you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this certified deemed-compliant status.

Part VI – Certified Deemed-Compliant FFI with Only Low-Value Accounts

Line 19. If you are a certified deemed-compliant FFI with only low-value accounts, you must check the box to certify that you

la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut d'IFE réputée conforme certifiée.

Partie VII – Mécanisme de placement à peu d'actionnaires parrainé réputé conforme certifié

Ligne 20. Inscrivez le nom de votre entité parrain qui a accepté d'exécuter les obligations de diligence raisonnable, de déclaration et de retenue de l'entité identifiée à la ligne 1 comme si celle-ci était une IFE participante. Vous devez aussi fournir le GIIN de l'entité parrain à la ligne 9.

Ligne 21. Si vous êtes un mécanisme de placement à peu d'actionnaires parrainé, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut de mécanisme réputé conforme certifié.

Partie VIII – Entité d'investissement dans des titres de créance à durée limitée réputée conforme certifiée

Ligne 22. Si vous êtes une entité d'investissement dans des titres de créance à durée limitée, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut d'entité réputée conforme certifiée.

Partie IX – Conseillers en placement ou gestionnaires de placements réputés conformes certifiés

Ligne 23. Si vous êtes une IFE du seul fait que vous répondez à la définition de la division 1.1471-5(e)(4)(i)(A) des Règlements, mais que vous n'administrez aucun compte financier, vous devez cocher la case attestant que vous répondez à tous les critères de cette catégorie réputée conforme certifiée.

Partie X – IFE documentée par le propriétaire

Ligne 24a. Si vous êtes une IFE documentée par le propriétaire, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut et que vous transmettez le formulaire à une institution financière américaine, à une IFE participante, à une IFE déclarante de modèle 1 ou à une IFE déclarante de modèle 2 ayant accepté d'agir à titre de mandataire effectuant la retenue désigné à votre égard. Voir l'alinéa 1.1471-5(f)(3) des Règlements pour en savoir davantage sur les IFE documentées par le propriétaire, y compris à l'égard des mandataires effectuant la retenue désignés.

Ligne 24b. Cochez la case pour attester que vous avez fourni ou fournirez les documents mentionnés dans les attestations, y compris la déclaration de l'IFE propriétaire et les documents valides pour chaque personne désignée dans cette déclaration décrite à la ligne 24b.

Ligne 24c. Cochez la case pour attester que vous avez fourni ou fournirez la lettre d'un auditeur (au lieu des renseignements requis à la ligne 24b) répondant aux exigences énoncées à cette ligne.



Cochez la ligne 24b ou la ligne 24c. Ne cochez pas les deux cases.

meet all of the requirements for this certified deemed-compliant classification.

Part VII – Certified Deemed-Compliant Sponsored, Closely Held Investment Vehicle

Line 20. Enter the name of your sponsoring entity that has agreed to fulfill the due diligence, reporting, and withholding obligations of the entity identified in line 1 as if the entity in line 1 were a participating FFI. You must also enter the GIIN of your sponsoring entity on line 9a.

Line 21. If you are a sponsored, closely held investment vehicle, you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this certified deemed-compliant status.

Part VIII – Certified Deemed-Compliant Limited Life Debt Investment Company

Line 22. If you are a limited life debt investment entity, you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this certified deemed-compliant status.

Part IX – Certified Deemed-Compliant Investment Advisors and Investment Managers

Line 23. If you are an FFI that is a financial institution solely because you are described in Regulations section 1.1471-5(e)(4)(i)(A) and you do not maintain financial accounts, you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this certified deemed-compliant status.

Part X – Owner-Documented FFI

Line 24a. If you are an owner-documented FFI, you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this status and are providing this form to a U.S. financial institution, participating FFI, reporting Model 1 FFI, or reporting Model 2 FFI that agrees to act as a designated withholding agent with respect to you. See Regulations section 1.1471-5(f)(3) for more information about an owner-documented FFI, including with respect to a designated withholding agent.

Line 24b. Check the box to certify that you have provided or will provide the documentation set forth in the certifications, including the FFI owner reporting statement and the valid documentation for each person identified on the FFI owner reporting statement described on line 24b.

Line 24c. Check the box to certify that you have provided or will provide the auditor's letter (in lieu of the information required by line 24b) that satisfies the requirements reflected on this line.



Check either line 24b or line 24c. Do not check both boxes.

Ligne 24d. Cochez la case si vous ne comptez aucun bénéficiaire subsidiaire et n'avez aucune catégorie désignée comptant des bénéficiaires non identifiés. Bien que cette attestation ne soit pas obligatoire, une déclaration du propriétaire transmise par une IFE documentée par le propriétaire restera, en l'absence de changement de circonstances, valide pendant une période indéfinie pour l'application du chapitre 4 à l'égard des obligations à l'étranger (*offshore obligations* au sens de l'alinéa 1.6049-5(c)(1) des Règlements) seulement si cette attestation est fournie et que le solde de tous les comptes détenus par l'IFE documentée par le propriétaire auprès du mandataire effectuant la retenue n'est pas supérieur à 1 000 000 \$ le 30 juin 2014, ou le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle le compte a été ouvert, et le dernier jour de chaque année civile subséquente précédant le paiement, au plus tard (après application des principes de regroupement des comptes du sous-alinéa 1.1471-5(b)(4)(iii) des Règlements).

Partie XI – Distributeur soumis à des restrictions

Ligne 25a. Si vous êtes un distributeur soumis à des restrictions, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut.

Lignes 25b et 25c. Cochez la case appropriée pour attester votre statut. Ne cochez pas les deux cases.



Un distributeur soumis à des restrictions peut fournir une attestation seulement en ce qui a trait à un compte qu'il détient relativement à une entente de distribution avec un fonds affecté. Un distributeur soumis à des restrictions, relativement à une telle entente de distribution, qui reçoit un paiement assujéti à une retenue en vertu du chapitre 3 ou un paiement assujéti à une retenue devrait remplir le formulaire W-8IMY plutôt que le formulaire W-8BEN-E, sauf dans la mesure où il détient des intérêts dans le cadre de l'entente en question à titre de bénéficiaire effectif.

Partie XII – IFE non déclarante en vertu d'un AI

Ligne 26. Cochez la case pour indiquer que vous êtes considéré comme une IFE non déclarante. Vous devez identifier l'AI considéré comme étant en vigueur en indiquant le nom du territoire qui l'a conclu avec les États-Unis, et préciser s'il s'agit d'un AI de modèle 1 ou 2. Vous devez aussi indiquer au mandataire effectuant la retenue la catégorie précise d'IFE prévue à l'annexe II de l'AI. À cette fin, utilisez le terme de l'annexe II qui correspond le plus précisément à votre statut. Par exemple, indiquez « entité d'investissement détenue exclusivement par des bénéficiaires effectifs exemptés » plutôt que « bénéficiaire effectif exempté ». Si vous êtes une IFE non déclarante en vertu d'un AI et que vous réclamez le statut d'IFE réputée conforme en vertu des Règlements, vous devez alors inscrire sur cette ligne l'article applicable des Règlements.

Si vous êtes une institution financière non déclarante en vertu d'un AI applicable parce que vous êtes considérée comme une IFE documentée par le propriétaire selon les Règlements, ne cochez pas la case d'IFE non déclarante en vertu d'un AI. Cochez plutôt la case d'IFE documentée par le propriétaire et remplissez la partie X au lieu de la partie XII.

Voir les instructions de la ligne 9a pour savoir sous quelles conditions une IFE non déclarante en vertu d'un AI (y compris un fiduciaire d'une IFE documentée par le fiduciaire qui est une personne étrangère) est tenue de fournir un GIIN.

Line 24d. Check the box if you do not have any contingent beneficiaries or designated classes with unidentified beneficiaries. While this certification is not required, an owner reporting statement provided by an owner-documented FFI will remain valid indefinitely for chapter 4 purposes absent a change in circumstances with respect to offshore obligations (as defined in Regulations section 1.6049-5(c)(1)) only if this certification is provided and the account balance of all accounts held by the owner-documented FFI with the withholding agent does not exceed \$1,000,000 on the later of June 30, 2014, or the last day of the calendar year in which the account was opened, and the last day of each subsequent calendar year preceding the payment, applying the account aggregation rules of Regulations section 1.1471-5(b)(4)(iii).

Part XI – Restricted Distributor

Line 25a. If you are a restricted distributor you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this status.

Lines 25b and 25c. Check the appropriate box to certify your status. Do not check both boxes.



A restricted distributor may certify only with respect to an account it maintains in connection with a distribution agreement with a restricted fund. A restricted distributor that, in connection with such a distribution agreement, receives a payment subject to chapter 3 withholding or a withholdable payment should complete Form W-8IMY and not this form except to the extent it holds interests in connection with such an agreement as a beneficial owner.

Part XII – Nonreporting IGA FFI

Line 26. Check the box to indicate that you are treated as a nonreporting IGA FFI. You must identify the IGA by entering the name of the jurisdiction that has the IGA treated as in effect with the United States, and indicate whether it is a Model 1 or Model 2 IGA. You must also provide the withholding agent with the specific category of FFI described in Annex II of the IGA. In providing the specific category of FFI described in Annex II, you should use the language from Annex II that best and most specifically describes your status. For example, indicate "investment entity wholly owned by exempt beneficial owners" rather than "exempt beneficial owner." If you are a nonreporting IGA FFI claiming a deemed-compliant status under the regulations, you must instead indicate on this line which section of the regulations you qualify under.

If you are a nonreporting financial institution under an applicable IGA because you qualify as an owner-documented FFI under the regulations, do not check "Nonreporting IGA FFI." Instead, you must check "Owner-documented FFI" and complete Part X rather than this Part XII.

See instructions for line 9a for when a GIIN is required for a nonreporting IGA FFI (including a trustee of a trustee-documented trust that is a foreign person).

Partie XIII – Gouvernement étranger, gouvernement d'une possession des États-Unis ou banque centrale d'émission étrangère

Ligne 27. Si vous êtes un gouvernement étranger, une subdivision politique d'un gouvernement étranger (y compris un organisme ou une institution détenu exclusivement par un gouvernement étranger), un gouvernement d'une possession des États-Unis ou une banque centrale d'émission étrangère (au sens de l'article 1.1471-6 des Règlements dans chaque cas), vous devez cocher la case et attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut (notamment que vous n'exercez pas le type d'activités financières commerciales décrites à cette ligne, sauf dans la mesure permise par l'article 1.1471-6(h)(2) des Règlements).



Si vous êtes un gouvernement étranger, une subdivision politique d'un gouvernement étranger (y compris un organisme ou une institution détenu exclusivement par un gouvernement étranger), un gouvernement d'une possession des États-Unis ou une banque centrale d'émission étrangère, vous devriez remplir le formulaire W-8BEN-E uniquement à l'égard des paiements pour lesquels vous n'invoquez pas l'applicabilité de l'un ou plusieurs des articles ou paragraphes suivants : 115(2), 892 ou 895; sinon, vous devriez utiliser le formulaire W-8EXP.

Partie XIV – Organisation internationale

Ligne 28a. Cochez cette case pour attester que vous êtes une organisation internationale visée à l'alinéa 7701(a)(18).



Si vous êtes une entité ayant été désignée organisation internationale par décret (aux termes de 22 U.S.C. 288 à 288f), cochez la case 28a. Cependant, si vous invoquez une exemption de retenue aux fins du chapitre 3, utilisez le formulaire W-8EXP.

Ligne 28b. Si vous êtes une organisation internationale qui n'est pas une organisation internationale visée à la ligne 28a, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut.

Partie XV – Régimes de retraite exemptés

Lignes 29a, b, c, d, e et f. Si vous êtes un régime de retraite exempté, vous devez cocher la case appropriée pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut.

Partie XVI – Entité appartenant à cent pour cent à des bénéficiaires effectifs exemptés

Ligne 30. Si vous êtes une entité appartenant à cent pour cent à des bénéficiaires effectifs exemptés, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut. Vous devez également fournir les documents du propriétaire décrits à cette ligne établissant que chacun des propriétaires direct ou détenteurs direct d'un titre de créance est un bénéficiaire effectif exempté visé au paragraphe 1.1471-6(b) des Règlements.

Partie XVII – Institution financière territoriale

Ligne 31. Si vous êtes une institution financière territoriale, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut.

Part XIII – Foreign Government, Government of a U.S. Possession, or Foreign Central Bank of Issue

Line 27. If you are a foreign government or political subdivision of a foreign government (including wholly owned agencies and instrumentalities thereof), government of a U.S. possession, or foreign central bank of issue (each as defined in Regulations section 1.1471-6) you must check the box and certify that you meet all of the requirements for this status (including that you do not engage in the type of commercial financial activities described on this line except to the extent permitted under Regulations section 1.1471-6(h)(2)).



If you are a foreign government or political subdivision of a foreign government (including wholly owned agencies and instrumentalities thereof), government of a U.S. possession, or foreign central bank of issue, you should only complete Form W-8BEN-E for payments for which you are not claiming the applicability of section(s) 115(2), 892 or 895; otherwise you should use Form W-8EXP.

Part XIV – International Organization

Line 28a. Check this box to certify that you are an international organization described in section 7701(a) (18).



If you are an entity that has been designated as an international organization by executive order (pursuant to 22 U.S.C. 288 through 288f), check box 28a. If you are claiming an exemption from withholding for purposes of chapter 3, however, use Form W-8EXP.

Line 28b. If you are an international organization other than an international organization described in line 28a, you must check the box to certify that you satisfy all of the requirements for this status.

Part XV – Exempt Retirement Plans

Lines 29a, b, c, d, e, and f. If you are an exempt retirement plan you must check the appropriate box to certify that you meet all of the requirements for this status.

Part XVI – Entity Wholly Owned by Exempt Beneficial Owners

Line 30. If you are an entity wholly owned by exempt beneficial owners you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this status. You must also provide the owner documentation described in this line establishing that each of your direct owners or debt holders is an exempt beneficial owner described in Regulations section 1.1471-6(b).

Part XVII – Territory Financial Institution

Line 31. If you are a territory financial institution you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this status.

Partie XVIII – Entité d'un groupe non financier exclue

Ligne 32. Si vous êtes une entité d'un groupe non financier exclue, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut.

Partie XIX – Entreprise non financière en démarrage exclue

Ligne 33. Si vous êtes une entreprise non financière en démarrage exclue, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut. Vous devez également indiquer la date à laquelle l'entité a été formée ou la date à laquelle le conseil d'administration a adopté une résolution (ou une mesure équivalente) approuvant un nouveau secteur d'activité (qui ne peut être celui d'une institution financière ou d'une EENF passive).

Partie XX – Entité non financière en liquidation ou en faillite exclue

Ligne 34. Si vous êtes une entité d'un groupe non financier exclue en liquidation ou en faillite, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut. Vous devez également fournir la date à laquelle vous avez déposé un plan de liquidation, un plan de réorganisation ou une pétition en faillite.

Partie XXI – Organisation visée au paragraphe 501(c)

Ligne 35. Si vous êtes une entité réclamant, pour l'application du chapitre 4, le statut d'organisation visée au paragraphe 501(c) conformément au sous-alinéa 1.1471-5(e)(5)(v) des Règlements, vous devez cocher la case et indiquer la date à laquelle l'IRS vous a délivré une lettre de détermination ou fournir une copie d'une opinion d'un conseiller juridique américain attestant que vous avez droit au statut d'organisation visée au paragraphe 501(c) (peu importe que vous soyez ou non une fondation privée étrangère).



Toutefois, si vous êtes une organisation visée au paragraphe 501(c) invoquant une exemption de retenue aux fins du chapitre 3, utilisez le formulaire W-8EXP.

Partie XXII – Organisation sans but lucratif

Ligne 36. Si vous êtes une organisation sans but lucratif (à l'exception d'une entité réclamant, pour l'application du chapitre 4, le statut d'organisation visée au paragraphe 501(c) conformément au sous-alinéa 1.1471-5(e)(5)(v) des Règlements), vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut.

Organisation sans but lucratif visée par un AI. Si vous êtes une entité constituée et maintenue dans un territoire visé par un AI en vigueur et êtes une organisation sans but lucratif qui est une EENF active au sens de l'annexe I, consultez la rubrique *Entités transmettant des attestations en vertu d'un AI applicable* des instructions particulières ci-après.

Partie XXIII – EENF cotée en bourse ou EENF filiale d'une société cotée en bourse

Ligne 37a. Si vous êtes une EENF cotée en bourse, vous devez cocher la case pour attester que vous n'êtes pas une institution

Part XVIII – Excepted Nonfinancial Group Entity

Line 32. If you are an excepted nonfinancial group entity you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this status.

Part XIX – Excepted Nonfinancial Start-Up Company

Line 33. If you are an excepted nonfinancial start-up company you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this status. You must also provide the date you were formed or your board passed a resolution (or equivalent measure) approving a new line of business (which cannot be that of a financial institution or passive NFFE).

Part XX – Excepted Nonfinancial Entity in Liquidation or Bankruptcy

Line 34. If you are an excepted nonfinancial group entity in liquidation or bankruptcy you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this status. You must also provide the date that you filed a plan of liquidation, plan of reorganization, or bankruptcy petition.

Part XXI – 501(c) Organization

Line 35. If you are an entity claiming chapter 4 status as a section 501(c) organization pursuant to Regulations section 1.1471-5(e)(5)(v) you must check the box and provide the date that the IRS issued you a determination letter or provide a copy of an opinion from U.S. counsel certifying that you qualify as a section 501(c) organization (without regard to whether you are a foreign private foundation).



If you are a section 501(c) organization claiming an exemption from withholding for purposes of chapter 3, however, use Form W-8EXP.

Part XXII – Nonprofit Organization

Line 36. If you are a nonprofit organization (other than an entity claiming chapter 4 status as a section 501(c) organization pursuant to Regulations section 1.1471-5(e)(5)(v)) you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this status.

Nonprofit organization under an IGA. If you are an entity that is established and maintained in a jurisdiction that is treated as having in effect an IGA and you are described in Annex I as a nonprofit organization that is an Active NFFE, see *Entities Providing Certifications Under an Applicable IGA under Special Instructions*, later.

Part XXIII – Publicly-Traded NFFE or NFFE Affiliate of a Publicly-Traded Corporation

Line 37a. If you are a publicly-traded NFFE you must check the box to certify that you are not a financial institution and provide

financière et pour indiquer le nom du marché boursier sur lequel les actions sont négociées.

Ligne 37b. Si vous êtes une EENF qui appartient au même groupe affilié élargi qu'une entité américaine ou étrangère cotée en bourse, vous devez cocher cette case, indiquer le nom de l'entité cotée en bourse et identifier le marché boursier sur lequel les actions de l'entité cotée en bourse sont négociées. Voir le sous-alinéa 1.1472-1(c)(1)(i) des Règlements pour déterminer si les actions d'une entité font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé (en remplaçant, s'il y a lieu, le terme « U.S. entity » (entité américaine) par « EENF », aux fins des critères servant à déterminer si une entité est cotée en bourse).

Partie XXIV – EENF territoriale exclue

Ligne 38. Si vous êtes une EENF territoriale exclue, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut. Voir le sous-alinéa 1.1472-1(c)(1)(iii) des Règlements pour la définition d'une EENF territoriale exclue.

Partie XXV – EENF active

Ligne 39. Si vous êtes une EENF active, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut, y compris aux critères relatifs aux actifs et au revenu passif indiqués dans l'attestation pour cette partie. Aux fins de l'application de ces critères, le revenu passif comprend les dividendes, les intérêts, les loyers, les redevances, les rentes et certaines autres formes de revenu passif. Voir la division 1.1472-1(c)(1)(iv)(A) des Règlements pour d'autres précisions concernant la définition de revenu passif. Voir aussi la division 1.1472-1(c)(1)(iv)(B) pour connaître les exceptions à la définition de revenu passif applicables à certains types de revenu.

Partie XXVI – EENF passive

Ligne 40a. Si vous êtes une EENF passive, vous devez cocher la case pour attester que vous n'êtes pas une institution financière et que vous n'attestez pas son statut à titre d'EENF cotée en bourse, d'EENF filiale d'une société cotée en bourse, d'EENF territoriale exclue, d'EENF active, d'EENF déclarant directement ou d'EENF déclarant directement parrainée.

Note. Si vous seriez considéré comme une EENF passive, mais que vous êtes géré par certains types d'IFE (voir la division 1.1471-5(e)(4)(i)(B) des Règlements), ne remplissez pas la ligne 40a, puisque vous devriez être considéré comme une institution financière et non comme une EENF passive.



Si vous êtes une EENF pouvant avoir droit au statut d'EENF active (ou à un autre statut d'EENF visée à une autre partie du formulaire), vous pouvez néanmoins cocher la ligne 40a et dévoiler vos propriétaires américains importants ou attester que vous n'en avez pas.

Ligne 40b. Cochez cette case pour attester que vous ne comptez aucun propriétaire américain important.

Ligne 40c. Si vous ne cochez pas la case et ne fournissez pas l'attestation à la ligne 40b, vous devez cocher la case 40c et remplir la partie XXIX pour identifier chacun de vos propriétaires américains importants en indiquant leur nom, leur adresse et leur TIN.

the name of a securities exchange on which your stock is publicly traded.

Line 37b. If you are an NFFE that is a member of the same expanded affiliated group as a publicly-traded U.S. or foreign entity you must check this box, provide the name of the publicly-traded entity, and identify the securities market on which the stock of the publicly-traded entity is traded. See Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i) to determine if the stock of an entity is regularly traded on an established securities market (substituting the term "U.S. entity" for "NFFE," as appropriate, for purposes of testing whether an entity is publicly traded).

Part XXIV – Excepted Territory NFFE

Line 38. If you are an excepted territory NFFE you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this classification. See Regulations section 1.1472-1(c)(1)(iii) for the definition of an excepted territory NFFE.

Part XXV – Active NFFE

Line 39. If you are an active NFFE you must check the box to certify that you meet all of the requirements for this status, including the assets and passive income test described in the certification for this part. For purposes of applying this test, passive income includes dividends, interest, rents, royalties, annuities, and certain other forms of passive income. See Regulations section 1.1472-1(c)(1)(iv)(A) for additional detail for the definition of passive income. Also see Regulations section 1.1472-1(c)(1)(iv)(B) for exceptions from the definition of passive income for certain types of income.

Part XXVI – Passive NFFE

Line 40a. If you are a passive NFFE you must check the box to certify that you are not a financial institution and are not certifying your status as a publicly-traded NFFE, NFFE affiliate of a publicly-traded company, excepted territory NFFE, active NFFE, direct reporting NFFE, or sponsored direct reporting NFFE.

Note. If you would be a passive NFFE but for the fact that you are managed by certain types of FFIs (see Regulations section 1.1471-5(e)(4)(i)(B)), you should not complete line 40a as you would be considered a financial institution and not a passive NFFE.



If you are an NFFE that may qualify as an active NFFE (or other NFFE described in another part of this form), you may still check line 40a and disclose your substantial U.S. owners or certify that you have no substantial U.S. owners.

Line 40b. Check this box to certify that you have no substantial U.S. owners.

Line 40c. If you do not check the box and make the certification on line 40b, you must check this box 40c and complete Part XXIX to identify and provide the name, address, and TIN of each of your substantial U.S. owners.

Note. Si vous êtes une EENF fournissant un formulaire W-8BEN-E à une IFE considérée comme une IFE déclarante de modèle 1 ou 2, vous pouvez aussi utiliser la partie XXIX pour déclarer les personnes des États-Unis détenant le contrôle (selon la définition de l'AI applicable). Dans les parties XXVI et XXIX, les références aux « personnes des États-Unis détenant le contrôle » ne s'appliquent que si le formulaire est présenté à une IFE considérée comme une IFE déclarante de modèle 1 ou 2.

Partie XXVII – IFE interaffiliée exclue

Ligne 41. Si vous êtes une IFE interaffiliée exclue, vous devez cocher la case pour attester que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut. Ce statut ne s'appliquera que dans le cas d'une IFE interaffiliée exclue qui détient des comptes de dépôt visé à l'attestation pour cette partie et qui documente sa situation auprès de l'institution financière tenant le compte de dépôt. Vous n'avez pas droit à ce statut si vous recevez des paiements assujettis à une retenue de quelque autre personne que les membres de votre groupe affilié élargi, à l'exception de l'établissement de dépôt décrit à la phrase précédente, ou que vous versez des paiements assujettis à une retenue à une telle personne. Voir le sous-alinéa 1.1471-5(e)(5)(iv) des Règlements pour connaître toutes les exigences applicables à ce statut.

Partie XXVIII – EENF déclarant directement parrainée

Ligne 42 et 43. Si vous êtes une EENF déclarant directement parrainée, vous devez indiquer le nom de votre entité parrain à la ligne 42 et cocher la case attestant que vous répondez à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut. Vous devez aussi inscrire votre GIIN à la ligne 9a.

Partie XXIX – Propriétaires américains importants d'une EENF passive

Si vous avez indiqué à la partie XXVI que vous êtes une EENF passive (y compris une entité d'investissement qui est une EENF territoriale, mais qui n'est pas exclue en vertu du paragraphe 1.1472-1(c) des Règlements) et que vous avez au moins un propriétaire américain important, indiquez le nom, l'adresse et le TIN de chacun dans les colonnes prévues à cet effet. Vous pouvez inscrire ces renseignements sur une feuille distincte, laquelle sera soumise à la déclaration sous peine de parjure et aux attestations présentées à la partie XXX. Si vous devez déclarer des personnes des États-Unis détenant le contrôle (selon la définition de l'AI applicable) à une IFE de modèle 1 ou à une IFE déclarante de modèle 2 auprès de laquelle vous détenez un compte, vous pouvez utiliser cet espace à cette fin ou joindre une déclaration distincte.

Partie XXX – Attestation

Le formulaire W-8BEN-E doit être signé et daté par un représentant ou dirigeant autorisé du bénéficiaire effectif, du bénéficiaire participant (aux fins de l'article 6050W) ou du titulaire de compte d'une IFE demandant le formulaire. Vous devez cocher la case pour attester que vous avez la capacité juridique de signer au nom de l'entité identifiée à la ligne 1 qui est le bénéficiaire effectif du revenu. Si le formulaire W-8BEN-E est rempli par un mandataire agissant aux termes d'une procuration valablement donnée, le

Note. If you are an NFFE that is providing Form W-8BEN-E to an FFI treated as a reporting Model 1 FFI or reporting Model 2 FFI, you may also use Part XXIX to report controlling U.S. persons (as defined in an applicable IGA). The references to "controlling U.S. persons" in this part and Part XXIX apply only if the form is being provided to an FFI treated as a reporting Model 1 FFI or reporting Model 2 FFI.

Part XXVII – Excepted Inter-Affiliate FFI

Line 41. If you are an excepted inter-affiliate FFI you must check the box to certify that you meet all of the requirements of this classification. This classification will only apply for an excepted inter-affiliate FFI that holds deposit accounts described in the certification for this part and that is documenting itself to the financial institution that maintains the deposit account. You are not eligible for this classification if you receive or make withholdable payments to or from any person other than a member of your expanded affiliated group, other than the depository institution described in the previous sentence. See Regulations section 1.1471-5(e)(5)(iv) for all the requirements of this status.

Part XXVIII – Sponsored Direct Reporting NFFEs

Lines 42 and 43. If you are a sponsored direct reporting NFFE you must enter the name of the sponsoring entity on line 42 and check the box to certify that you meet all of the requirements for this classification. You must also provide your GIIN in line 9a.

Part XXIX – Substantial U.S. Owners of Passive NFFE

If you identified yourself as a passive NFFE (including an investment entity that is a territory NFFE but is not an excepted territory NFFE under Regulations section 1.1472-1(c)) with one or more substantial U.S. owners in Part XXVI, you must identify each substantial U.S. owner. Provide the name, address, and TIN of each substantial U.S. owner in the relevant column. You may attach this information on a separate statement, which remains subject to the same perjury statement and other certifications made in Part XXX. If you are reporting controlling U.S. persons (as defined in an applicable IGA) to a Model 1 FFI or reporting Model 2 FFI with which you maintain an account that requests such ownership information with this form, you may use this space or attach a separate statement to report such persons.

Part XXX – Certification

Form W-8BEN-E must be signed and dated by an authorized representative or officer of the beneficial owner, participating payee (for purposes of section 6050W), or account holder of an FFI requesting this form. You must check the box to certify that you have the legal capacity to sign for the entity identified on line 1 that is the beneficial owner of the income. If Form W-8BEN-E is completed by an agent acting under a duly authorized power of attorney, the form must be accompanied by the power of attorney

formulaire doit être accompagné de l'original ou d'une copie en bonne et due forme de la procuration autorisant expressément le mandataire à représenter le mandant pour établir, signer et transmettre le formulaire. Le formulaire 2848 intitulé *Power of Attorney and Declaration of Representative* (procuration et déclaration du représentant) peut être utilisé à cette fin. Le mandataire ainsi que le bénéficiaire effectif, le payeur ou le titulaire de compte (selon le cas) sont passibles des sanctions prévues en cas de renseignements erronés, faux ou frauduleux dans un formulaire. En signant le formulaire W-8BEN-E, le représentant, dirigeant ou mandataire autorisé de l'entité s'engage également à transmettre un nouveau formulaire dans un délai de 30 jours suivant un changement de circonstances influant sur l'exactitude du formulaire.

Le mandataire effectuant la retenue peut vous autoriser à signer le formulaire électroniquement. La signature électronique doit indiquer que le formulaire a été signé électroniquement par une personne autorisée (par exemple, avec l'heure, la date et une déclaration attestant que le formulaire a été signé électroniquement). Le seul fait de taper votre nom à la ligne de signature ne constitue pas une signature électronique.

Opérations avec un courtier ou échanges. Le revenu tiré d'opérations avec un courtier ou d'échanges est assujéti à des règles de déclaration et à une retenue de garantie, sauf si un formulaire W-8BEN-E (ou un formulaire de remplacement) est produit pour aviser le courtier ou le marché d'échange que vous êtes une personne étrangère exemptée.

Vous êtes une personne étrangère exemptée pour une année civile au cours de laquelle :

- vous êtes une société, société de personnes, succession ou fiducie étrangère ; et
- vous n'exercez pas, et ne prévoyez pas exercer au cours de l'année, d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis auxquelles se rattachent effectivement des gains provenant d'opérations avec un courtier ou d'échanges.

in proper form or a copy thereof specifically authorizing the agent to represent the principal in making, executing, and presenting the form. Form 2848, Power of Attorney and Declaration of Representative, may be used for this purpose. The agent, as well as the beneficial owner, payee, or account holder (as applicable), may incur liability for the penalties provided for an erroneous, false, or fraudulent form. By signing Form W-8BEN-E, the authorized representative, officer, or agent of the entity also agrees to provide a new form within 30 days following a change in circumstances affecting the correctness of the form.

A withholding agent may allow you to provide this form with an electronic signature. The electronic signature must indicate that the form was electronically signed by a person authorized to do so (for example, with a time and date stamp and statement that the form has been electronically signed). Simply typing your name into the signature line is not an electronic signature.

Broker transactions or barter exchanges. Income from transactions with a broker or a barter exchange is subject to reporting rules and backup withholding unless Form W-8BEN-E or a substitute form is filed to notify the broker or barter exchange that you are an exempt foreign person.

You are an exempt foreign person for a calendar year in which:

- You are a foreign corporation, partnership, estate, or trust; and
- You are neither engaged, nor plan to be engaged during the year, in a U.S. trade or business that has effectively connected gains from transactions with a broker or barter exchange.

Instructions particulières**Entité hybride invoquant des avantages découlant d'une convention.**

Si vous êtes une entité hybride invoquant, pour votre propre compte, des avantages découlant d'une convention à titre de résident, vous pouvez le faire de la manière permise en vertu d'une convention fiscale applicable. À cette fin, vous devez remplir le formulaire W-8BEN-E conformément aux instructions pour la partie III et remplir la partie I conformément à ce qui suit. À noter que vous ne devez pas indiquer votre statut aux fins du chapitre 4 à la ligne 5, sauf si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire qui est considérée comme le bénéficiaire pour l'application du chapitre 4.

Si vous êtes une entité intermédiaire et que vous invoquez des avantages découlant d'une convention à l'égard d'un paiement assujéti à une retenue, vous devez également soumettre un formulaire W-8IMY, accompagné d'une déclaration de retenue (selon les exigences) établissant le statut de chacun de vos associés ou propriétaires pour l'application du chapitre 4. Il n'est pas nécessaire de décrire la répartition dans la déclaration de retenue, sauf si au moins un de vos associés ou propriétaires est assujéti à une retenue en vertu du chapitre 4 (par exemple, une IFE non participante). Si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire invoquant des avantages découlant d'une convention à l'égard d'un paiement assujéti à une retenue, à moins que vous soyez considéré comme le bénéficiaire pour l'application du chapitre 4 et que vous ayez votre propre GIIN, votre propriétaire unique doit remettre au mandataire effectuant la retenue un formulaire W-8BEN-E ou W-8BEN (selon le cas), en plus de ce formulaire. Vous ou le mandataire effectuant la retenue pouvez remplir la ligne 10 pour informer le mandataire que les deux formulaires vont ensemble.

Ligne 1. Inscrivez votre nom légal (en fonction de votre identité légale dans votre pays de constitution).

Ligne 2. Inscrivez le pays selon la législation duquel vous êtes créé, constitué ou par la législation duquel vous êtes régi.

Ligne 3. Laissez cette ligne en blanc. Aux fins de la préparation du formulaire à titre d'entité hybride invoquant l'application d'une convention (y compris à titre d'entité assimilable à son propriétaire), vous êtes considéré comme le bénéficiaire effectif et devriez être identifié à la ligne 1.

Ligne 4. Cochez la case qui s'applique parmi les cases « Entité assimilable à son propriétaire », « Société de personnes », « Fiducie au profit du constituant » ou « Fiducie passive ». Vous devez aussi cocher la case indiquant que vous êtes une entité hybride invoquant l'application d'une convention et remplir la partie III.

Ligne 5. Laissez cette ligne en blanc, à l'exception des circonstances décrites ci-dessus.

Lignes 6, 7 et 8. Remplissez les lignes 6, 7 et 8 conformément aux instructions particulières plus haut.

Ligne 9b. Si votre pays de résidence aux fins fiscales vous a attribué un numéro d'identification aux fins fiscales, inscrivez-le ici. N'inscrivez pas le numéro d'identification aux fins fiscales de votre (vos) propriétaire(s).

Special Instructions**Hybrid Entity Making a Claim of Treaty Benefits**

If you are a hybrid entity making a claim for treaty benefits as a resident on your own behalf, you may do so as permitted under an applicable tax treaty. You should complete this Form W-8BEN-E to claim treaty benefits in the manner described in the instructions for Part III and complete Part I to the extent indicated below. Note that you should not complete line 5 indicating your chapter 4 status unless you are a disregarded entity that is treated as the payee for chapter 4 purposes.

If you are a flow-through entity claiming treaty benefits on a payment that is a withholdable payment, you should also provide Form W-8IMY along with a withholding statement (if required) establishing the chapter 4 status of each of your partners or owners. Allocation information is not required on this withholding statement unless one or more partners or owners are subject to chapter 4 withholding (such as a nonparticipating FFI). If you are a disregarded entity claiming treaty benefits on a payment that is a withholdable payment, unless you are treated as the payee for chapter 4 purposes and have your own GIIN, your single owner should provide Form W-8BEN-E or Form W-8BEN (as applicable) to the withholding agent along with this form. You or the withholding agent may use line 10 to inform the withholding agent to associate the two forms.

Line 1. Enter your legal name (determined by reference to your legal identity in your country of incorporation or organization).

Line 2. Enter the country under whose laws you are created, organized, or governed.

Line 3. Leave this line blank. For purposes of completing this form as a hybrid entity making a treaty claim (including a disregarded entity), you are treated as the beneficial owner and should be identified in line 1.

Line 4. Check the box that applies among disregarded entity, partnership, grantor trust, or simple trust. You must also check the box indicating that you are a hybrid making a treaty claim and complete Part III.

Line 5. Leave this line blank, except in the circumstances described above.

Lines 6, 7, and 8. Complete lines 6, 7, and 8 as provided in the specific instructions, earlier.

Line 9b. If your country of residence for tax purposes has issued you a tax identifying number, enter it here. Do not enter the tax identifying number of your owner(s).

Ligne 10. Cette ligne de référence sert à associer le formulaire W-8BEN-E à toute autre attestation de retenue applicable ou aux autres documents fournis aux fins du chapitre 4. Par exemple, si vous êtes une société de personnes invoquant l'application d'une convention, vous pourriez vouloir inscrire les renseignements requis pour que le mandataire effectuant la retenue puisse associer le formulaire W-8BEN-E au formulaire W-8IMY et aux documents du propriétaire que vous avez transmis en vue d'établir le statut aux fins du chapitre 4 de votre (vos) propriétaire(s).

Vous devez remplir les parties III et XXIX conformément aux instructions particulières données précédemment. Remplir la partie II (s'il y a lieu).

Entités hybrides inversées étrangères

Une entité hybride inversée étrangère ne devrait transmettre un formulaire W-8BEN-E qu'à l'égard des paiements pour lesquels elle n'invoque pas d'avantages découlant d'une convention pour le compte de ses propriétaires, et elle doit indiquer un statut aux fins du chapitre 4 lorsqu'elle reçoit un paiement assujéti à une retenue. Une entité hybride inversée étrangère invoquant des avantages découlant d'une convention pour le compte de ses propriétaires devrait transmettre au mandataire effectuant la retenue le formulaire W-8IMY (dont son statut aux fins du chapitre 4 lorsqu'elle reçoit un paiement assujéti à une retenue) ainsi qu'une déclaration de retenue et des formulaires W-8BEN ou W-8BEN-E (ou les preuves documentaires, dans la mesure où elles sont autorisées) pour le compte de chacun de ses propriétaires invoquant des avantages découlant d'une convention. Voir le formulaire W-8IMY et les instructions s'y rapportant pour d'autres renseignements.

Entités transmettant des attestations en vertu d'un AI applicable

Une IFE se trouvant dans un territoire visé par un AI auprès de laquelle vous détenez un compte peut vous transmettre une autre attestation du statut aux fins du chapitre 4 que celle figurant aux parties IV à XXVIII en vue de remplir ses obligations de diligence raisonnable en vertu de l'AI applicable. En pareil cas, vous pouvez joindre l'attestation de remplacement au formulaire W-8BEN-E au lieu de fournir l'attestation par ailleurs requise aux parties IV à XXVIII, pourvu que: (1) vous déterminiez que l'attestation reflète fidèlement votre statut aux fins du chapitre 4 ou en vertu d'un AI applicable; et (2) le mandataire effectuant la retenue vous indique par écrit qu'il a transmis l'attestation pour remplir ses obligations de diligence raisonnable à titre d'IFE participante ou d'IFE réputée conforme enregistrée en vertu d'un AI applicable. Par exemple, l'entité A est constituée dans le pays A et détient un compte auprès d'une IFE dans le pays B. Ce dernier est signataire d'un AI de modèle 1 en vigueur. L'IFE dans le pays B peut demander à l'entité A de lui fournir une attestation de son statut aux fins du chapitre 4 en fonction des conditions de l'AI du pays B pour s'acquitter de ses obligations de contrôle diligent et des exigences de documentation prévues dans cet AI.

Vous pouvez également transmettre avec le formulaire une attestation en vertu d'un AI applicable si vous établissez votre statut aux fins du chapitre 4 en vertu des définitions énoncées dans un AI applicable et que votre attestation précise la juridiction qui est considérée comme

Line 10. This reference line is used to associate this Form W-8BEN-E with another applicable withholding certificate or other documentation provided for purposes of chapter 4. For example, if you are a partnership making a treaty claim, you may want to provide information for the withholding agent to associate this Form W-8BEN-E with the Form W-8IMY and owner documentation you provide for purposes of establishing the chapter 4 status of your owner(s).

You must complete Parts III and XXX in accordance with the specific instructions above. Complete Part II if applicable.

Foreign Reverse Hybrid Entities

A foreign reverse hybrid entity should only file a Form W-8BEN-E for payments for which it is not claiming treaty benefits on behalf of its owners and must provide a chapter 4 status when it is receiving a withholdable payment. A foreign reverse hybrid entity claiming treaty benefits on behalf of its owners should provide the withholding agent with Form W-8IMY (including its chapter 4 status when receiving a withholdable payment) along with a withholding statement and Forms W-8BEN or W-8BEN-E (or documentary evidence to the extent permitted) on behalf of each of its owners claiming treaty benefits. See Form W-8IMY and accompanying instructions for more information.

Entities Providing Certifications Under an Applicable IGA

An FFI in an IGA jurisdiction with which you have an account may provide you with a chapter 4 status certification other than as shown in Parts IV through XXVIII in order to satisfy its due diligence requirements under the applicable IGA. In such a case, you may attach the alternative certification to this Form W-8BEN-E in lieu of completing a certification otherwise required in Parts IV through XXVIII provided that you: (1) determine that the certification accurately reflects your status for chapter 4 purposes or under an applicable IGA; and (2) the withholding agent provides a written statement to you that it has provided the certification to meet its due diligence requirements as a participating FFI or registered deemed-compliant FFI under an applicable IGA. For example, Entity A organized in Country A holds an account with an FFI in Country B. Country B has a Model 1 IGA in effect. The FFI in Country B may ask Entity A to provide a chapter 4 status certification based on the terms of the Country B IGA in order to fulfil its due diligence and documentation requirements under the Country B IGA.

You may also provide with this form an applicable IGA certification if you are determining your chapter 4 status under the definitions provided in an applicable IGA and your certification identifies the jurisdiction that is treated as having an IGA in effect and describes

ayant un AI en vigueur et décrit votre statut à titre d'EENF ou d'IFE conformément à l'AI applicable. Par contre, si vous établissez votre statut d'EENF en vertu d'un AI applicable, vous devez tout de même déterminer si vous êtes une EENF exclue en vertu des Règlements afin de remplir le formulaire sauf si une IFE vous fournit l'attestation de remplacement décrite au paragraphe précédent qui établit votre statut d'EENF (par exemple, d'EENF active) selon l'AI applicable. De plus, vous êtes tenu de vous conformer aux conditions applicables à votre statut en vertu de la législation de la juridiction ayant conclu l'AI auquel vous êtes assujéti si vous établissez votre statut en vertu de cet AI. Si vous ne pouvez pas transmettre les attestations prévues aux parties IV à XXVIII, ou si vous êtes une organisation sans but lucratif qui est une EENF active au sens de l'AI applicable, ne cochez aucune case à la ligne 5. Cependant, si vous établissez votre statut en vertu des définitions de l'AI et que vous pouvez attester un statut aux fins du chapitre 4 inclus dans le formulaire, vous n'avez pas à transmettre les attestations décrites au présent paragraphe, à moins que l'IFE à laquelle vous transmettez le formulaire ne l'exige.

Toute attestation transmise en vertu d'un AI applicable demeure assujéti à l'énoncé relatif au parjure et aux autres attestations figurant à la partie XXX.

Entités transmettant des attestations de remplacement en vertu des Règlements

Si vous avez droit à un statut qui ne figure pas sur ce formulaire, vous pouvez joindre les attestations applicables pour le statut en question provenant d'un autre formulaire W-8 où figurent les attestations pertinentes. Si les attestations applicables ne figurent dans aucun formulaire W-8 (par exemple, si de nouvelles dispositions réglementaires prévoient un nouveau statut et que le formulaire n'a pas été mis à jour pour intégrer ce statut), vous pouvez transmettre une pièce jointe attestant que vous avez droit au statut visé à une disposition particulière des Règlements. Renvoyez à la disposition des Règlements applicable. Pareille attestation jointe devient partie intégrante du formulaire W-8BEN-E et est assujéti à l'énoncé relatif au parjure et aux autres attestations figurant à la partie XXX.

your status as an NFFE or FFI in accordance with the applicable IGA. However, if you determine your status under an applicable IGA as an NFFE, you must still determine if you are an excepted NFFE under the Regulations in order to complete this form unless you are provided an alternative certification by an FFI described in the preceding paragraph that covers your certification as an NFFE (such as "active NFFE") as defined in an applicable IGA. Additionally, you are required to comply with the conditions of your status under the law of the IGA jurisdiction to which you are subject if you are determining your status under that IGA. If you cannot provide the certifications in Parts IV through XXVIII, or if you are a nonprofit entity that meets the definition of "active NFFE" under the applicable IGA, do not check a box in line 5. However, if you determine your status under the definitions of the IGA and can certify to a chapter 4 status included on this form, you do not need to provide the certifications described in this paragraph unless required by the FFI to whom you are providing this form.

Any certifications provided under an applicable IGA remain subject to the penalty of perjury statement and other certifications made in Part XXX.

Entities Providing Alternate or Additional Certifications Under Regulations

If you qualify for a status that is not shown on this form, you may attach applicable certifications for such status from any other Form W-8 on which the relevant certifications appear. If the applicable certifications do not appear on any Form W-8 (if, for example, new regulations provide for an additional status and this form has not been updated to incorporate the status) then you may provide an attachment certifying that you qualify for the applicable status described in a particular Regulations section. Include a citation to the applicable provision in the Regulations. Any such attached certification becomes an integral part of this Form W-8BEN-E and is subject to the penalty of perjury statement and other certifications made in Part XXX.

Avis relatif à la *Paperwork Reduction Act*. Les renseignements demandés dans le formulaire ont pour but d'assurer l'application des lois fiscales des États-Unis. Vous êtes tenu de fournir les renseignements, car nous en avons besoin pour vérifier que vous vous conformez à ces lois et pour pouvoir déterminer et percevoir le montant d'impôt approprié.

Vous n'êtes pas tenu de fournir les renseignements demandés dans un formulaire visé par la *Paperwork Reduction Act* à moins que celui-ci ne porte un numéro de contrôle OMB valide. Les livres ou dossiers relatifs à un formulaire ou aux instructions s'y rapportant doivent être conservés tant qu'ils peuvent avoir de l'importance aux fins de l'application des lois fiscales. En règle générale, les déclarations de revenus et les déclarations de renseignements sont confidentielles conformément à l'article 6103.

Le temps requis pour remplir et transmettre le formulaire variera selon la situation de la personne visée. Voici le temps approximatif qui sera requis en moyenne :

tenue de livres 12 h 40 min
familiarisation avec la loi ou le formulaire 4 h 17 min
préparation du formulaire 8 h 16 min

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires quant à l'exactitude de ces temps approximatifs ou de vos suggestions pour simplifier le formulaire. Vous pouvez le faire à partir du site [IRS.gov/FormComments](https://www.irs.gov/FormComments). Vous pouvez nous écrire à cette adresse: Internal Revenue Service, Tax Forms and Publications, 1111 Constitution Ave. NW, IR-6526, Washington, DC 20224. N'envoyez pas le formulaire W-8IMY à cette adresse. Transmettez-le plutôt à votre mandataire effectuant la retenue.

Paperwork Reduction Act Notice. We ask for the information on this form to carry out the Internal Revenue laws of the United States. You are required to provide the information. We need it to ensure that you are complying with these laws and to allow us to figure and collect the right amount of tax.

You are not required to provide the information requested on a form that is subject to the Paperwork Reduction Act unless the form displays a valid OMB control number. Books or records relating to a form or its instructions must be retained as long as their contents may become material in the administration of any Internal Revenue law. Generally, tax returns and return information are confidential, as required by section 6103.

The time needed to complete and file this form will vary depending on individual circumstances. The estimated average time is:

Recordkeeping 12 hr., 40 min
Learning about the law or the form 4 hr., 17 min
Preparing and sending the form 8 hr., 16 min

If you have comments concerning the accuracy of these time estimates or suggestions for making this form simpler, we would be happy to hear from you. You can send us comments from [IRS.gov/FormComments](https://www.irs.gov/FormComments). You can write to the Internal Revenue Service, Tax Forms and Publications, 1111 Constitution Ave. NW, IR-6526, Washington, DC 20224. Do not send Form W-8IMY to this office. Instead, give it to your withholding agent.